

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 9 février 2026
à 19 h**

ORDRE DU JOUR MODIFIÉ

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ordre du jour

CA Direction des services administratifs

Adopter l'ordre du jour modifié de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 février 2026, à 19 h 00. Ajout des dossiers suivants :

- **10.10** Offrir les condoléances du conseil à la famille de M. Jean Brunette né en 1942 et décédé le 8 janvier 2026 à l'âge de 83 ans;
- **20.07** Entériner une contribution financière à l'organisme Nos jeunes à cœur, d'un montant de 3 545 \$, pour la location du terrain au Stade Hébert à Saint-Léonard, pour la saison de 2025 de football;
- **30.08** Octroyer à la firme GLT+ Inc. un contrat de services professionnels de 21 471.58 \$ taxes incluses et une dépense de 3 220.74 \$ taxes incluses pour les contingences, pour une dépense totale de 24 692,32\$ taxes incluses, afin de réaliser l'estimation des frais de construction du Complexe aquatique de Montréal-Nord et ce, à même la réserve financière du Complexe aquatique et sportif.

10.02 Ordre du jour

CA Direction des services administratifs

Mot de la mairesse et des élu.es.

10.03 Questions

CA Direction des services administratifs

Période de questions du public.

10.04 Procès-verbal

CA Direction des services administratifs

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} décembre 2025, à 19 h.

10.05 Procès-verbal

CA Direction des services administratifs

Approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} décembre 2025, à 19 h 30.

10.06 Procès-verbal

CA Direction des services administratifs

Approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 9 décembre 2025, à 15 h 30.

10.07 Autre sujet

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Offrir les condoléances du conseil à la famille de M. Nicolas Purcell, né le 9 mars 1997 et décédé le 24 décembre 2025, à l'âge de 28 ans.

10.08 Autre sujet

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Offrir les condoléances du conseil à la famille de M. Jean-Guy Ferland, né en 1936 et décédé le 30 décembre 2025, à l'âge de 89 ans.

10.09 Autre sujet

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Offrir les condoléances du conseil à la famille de Mme Françoise Parc (Perrin), née le 8 septembre 1940 à Pau en France et décédée le 13 décembre 2025 à l'âge de 85 ans.

10.10 Autre sujet (AJOUT SÉANCE TENANTE)

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Offrir les condoléances du conseil à la famille de M. Jean Brunette né en 1942 et décédé le 8 janvier 2026 à l'âge de 83 ans.

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 Déclaration

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Déposer une déclaration du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord en appui aux Journées de la persévérance scolaire qui se déroulent du 16 au 20 février 2026.

15.02 Déclaration

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Déposer une déclaration du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord pour la commémoration de l'attentat de la grande mosquée de Québec.

15.03 Déclaration

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Déposer une déclaration du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord pour le Mois de l'histoire des Noirs.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1264988001

Accorder une contribution financière de 150 000 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour soutenir le projet collectif Jeunesse en harmonie ! réalisé en collaboration avec la Table femmes Osez au féminin et approuver le projet de convention à intervenir.

20.02 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1269069001

Octroyer un soutien financier d'un montant de 70 000 \$ pour l'année 2026 à la SDC Montréal-Nord pour soutenir sa mission de revitalisation commerciale et approuver le projet de convention à intervenir.

20.03 Contrat de services professionnels

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1264394001

Accorder un contrat de services de 35 000 \$ à l'organisme Un itinéraire pour tous pour la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord en 2026 et approuver le projet de contrat à intervenir.

20.04 Subvention - Contribution financière

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1259161001

Accorder une contribution financière de 3 000 \$ à Ville en vert pour la gestion du programme de subvention des couches lavables et des produits d'hygiène durables pour l'année 2026, et approuver le projet de convention à intervenir

Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation

20.05 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1256324002

Apporter un addenda au calendrier de versement de la contribution financière approuvée lors de la séance du conseil d'arrondissement du 30 juin 2025 pour le projet El Sistema, afin de l'arrimer au calendrier scolaire, et ce, jusqu'au 30 juin 2027, sans coût additionnel.

20.06 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1264988002

Accorder une contribution financière de 157 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour l'animation de sa programmation annuelle d'activités 2026, et approuver le projet de convention à intervenir.

20.07 Subvention - Contribution financière (AJOUT SÉANCE TENANTE)

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1269509001

Entériner une contribution financière à l'organisme Nos jeunes à cœur, d'un montant de 3 545 \$, pour la location du terrain au Stade Hébert à Saint-Léonard, pour la saison de 2025 de football.

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs - 1260139002

Approuver et déposer les rapports mensuels du 1^{er} novembre 2025 au 31 décembre 2025.

30.02 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs - 1260139003

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué du 1^{er} novembre 2025 au 31 décembre 2025.

30.03 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1263301001

Autoriser un virement de 50 000 \$, à même les fonds d'urgence, destiné à la réalisation de travaux ou d'actions imposés par le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096), pour permettre en cas de défaut du propriétaire de l'immeuble, de réaliser certains travaux urgents et ponctuels qui nécessitent une intervention immédiate pour des raisons de santé et de sécurité.

30.04 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des travaux publics - 1250282001

Autoriser une dépense supplémentaire de 20 818,75 \$ taxes incluses, portant la dépense totale à 147 101,54 \$ taxes incluses, pour le contrat relatif aux résidus de balais de rues, octroyé à Recyclage Notre-Dame Inc., afin d'assurer les services d'élimination ou de valorisation des résidus de balais de rues jusqu'au 31 décembre 2025, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et cette firme.

30.05 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des services administratifs - 1260139005

Autoriser une dépense de 500 \$ auprès de La Fondation de la Pointe-de-l'île pour l'achat de publicité dans le cadre de l'activité du souper gastronomique pour la persévérance scolaire qui aura lieu le 12 février 2026, et ce, à même le budget de représentation des élu.es.

30.06 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des services administratifs - 1260139004

Entériner une dépense de 400 \$ auprès de l'organisme Ringuette 96 Mtl-Nord Inc. pour l'achat d'un espace publicitaire dans le cadre de la 28e édition du tournoi qui s'est tenue du 2 au 8 février 2026, et ce, à même le budget de publicité / frais de représentation des élu.es pour l'année financière 2026.

30.07 Recours judiciaires et règlement de litiges

CA Direction des services administratifs - 1269571001

Ratifier l'entente mutuelle et réciproque de la quittance entre la Ville de Montréal - arrondissement de Montréal-Nord et l'employé, autoriser son exécution en ses termes et autoriser la directrice d'arrondissement à signer la transaction, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Montréal-Nord.

30.08 Budget - Autorisation de dépense (**AJOUT SÉANCE TENANTE**)

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1259720007

Octroyer à la firme GLT+ Inc. un contrat de services professionnels de 21 471.58 \$ taxes incluses et une dépense de 3 220.74 \$ taxes incluses pour les contingences, pour une dépense totale de 24 692,32\$ taxes incluses, afin de réaliser l'estimation des frais de construction du Complexe aquatique de Montréal-Nord et ce, à même la réserve financière du Complexe aquatique et sportif.

40 – Réglementation

40.01 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1258311017

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : de permettre deux cases de stationnement pour automobile au lieu de quatre pour le bâtiment situé au 12375, boulevard Rolland, soit le lot 1 667 665 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures.

40.02 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des services administratifs - 1259171012

Appuyer le Règlement numéro RCA12-30046-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils » de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

40.03 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1268311001

Adopter le premier projet de résolution PP-073 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages comprenant huit logements pour le 11875, avenue Bellevois, soit le lot 1 845 542 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

40.04 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1268311002

Adopter le premier projet de résolution PP-074 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages comprenant huit logements pour le 11895, avenue Bellevois, soit le lot 1 845 541 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

50 – Ressources humaines

50.01 Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction des travaux publics - 1260353001

Titulariser Mme Jessica Boudreau-Galarneau, à titre d'élagueuse, à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, avec la réussite de la période d'essai prévue à la convention collective des cols bleus regroupés de Montréal (S.C.F.P. 301), à compter du 21 février 2026, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

50.02 Nomination

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1259720008

Nommer M. Jeffrey St-Cyr à titre d'agent de développement d'activités culturelles, physiques et sportives, à la Division de sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, avec la réussite de la période d'essai prévue dans la convention collective des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal, à compter du 21 février 2026, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

50.03 Nomination

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1268361001

Nommer Mme Maude Jette-Lalonde à titre de conseillère en aménagement à la Division de l'urbanisme et de la mobilité de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, avec la réussite de la période d'essai prévue à la convention collective des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal et ce, à compter du 21 février 2026, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

50.04 Nomination

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1268451001

Nommer Mme Marie Noël-de-Tilly à titre de conseillère en planification à la Division des relations avec les citoyens et communications de la Direction d'arrondissement, avec la réussite de la période d'essai prévue à la convention collective, des professionnelles et professionnels municipaux, à compter du 21 février 2026, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

50.05 Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1263301002

Autoriser la création et l'abolition de postes cols blancs dans le cadre du dossier de l'inspectorat - réglementations municipales de l'arrondissement Montréal-Nord.

50.06 Structure de service / Emploi / Poste

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1262537001

Approuver les modifications à la structure à la suite de la revue de activités et de l'optimisation de la gestion des équipes, et ce, à compter du 10 février 2026.

Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le 9 février 2026



Dossier # : 1264988001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 150 000 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour soutenir le projet collectif Jeunesse en harmonie ! réalisé en collaboration avec la Table femmes Osez au féminin et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est recommandé,

QUE soit accordée pour l'année 2026, en provenance d'un budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal (Axe 2) la somme de 150 000 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour la mise en oeuvre du projet collectif Jeunesse en harmonie !

QUE soit approuvé le projet de convention intervenu entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2026-02-09 14:06

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1264988001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 150 000 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour soutenir le projet collectif Jeunesse en harmonie ! réalisé en collaboration avec la Table femmes Osez au féminin et approuver le projet de convention à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a prolongé pour une année supplémentaire le financement du volet local de son programme Prévention Montréal (PM). La sécurité demeure un droit fondamental et une condition essentielle à l'inclusion, au bien-être et au développement des personnes et des communautés. Consciente de cette responsabilité, la Ville poursuit le déploiement d'actions structurantes et durables visant à garantir ce droit, notamment par des investissements dans des milieux de vie de qualité et un accès plus équitable aux opportunités offertes à l'ensemble de la population. Le programme pluriannuel Prévention Montréal s'inscrit dans cette vision. Il vise la création de milieux de vie solidaires, inclusifs et sécuritaires, où les enfants, les jeunes et leurs familles en situation de vulnérabilité peuvent s'épanouir.

Grâce à ce budget ainsi qu'à un résiduel de l'année 2025 reporté en 2026, l'Arrondissement a lancé en décembre 2025 un appel à projet sur invitation auprès de la Table de quartier de Montréal-Nord (TQMN) en vue d'un dépôt de projet collectif structurant visant la mise en œuvre d'actions concrètes auprès des jeunes femmes et des jeunes filles confrontées à des problématiques de violence dans les relations intimes. Le projet déposé par la table doit répondre aux besoins du territoire ainsi qu'aux objectifs de deux plans d'action collectif dont l'Arrondissement est partie prenante : le Plan de développement social 2021-2026 de Montréal-Nord (PDS) et le Plan d'action collectif 2022-2027 en matière de violence conjugale et de violence dans les relations intimes chez les jeunes de Montréal-Nord. Ce projet deviendra le projet collectif du comité du plan de développement social intitulé *La sécurité des jeunes filles, des femmes et de leurs enfants*.

En conformité avec la cadre de référence Gestion des programmes municipaux d'aide financière aux organismes à but non lucratifs de Montréal-Nord et de l'Encadrement administratif d'octroi des contribution financières à des organismes à but non lucratifs de la Ville de Montréal, la Division du développement social a formé un comité pour étudier le projet.

Après analyse par le comité d'évaluation et recommandation du comité des élu-es et de la

haute direction (CEHD), il est proposé d'approuver l'octroi d'une subvention de 150 000 \$ à la TQMN pour la mise en œuvre du projet collectif intitulé « Jeunesse en harmonie ! ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décisions - Ville-Centre

DGA 2258121001 du 17 novembre 2025 - Autoriser des virements budgétaires totalisant 6 484 381 \$, en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers 19 arrondissements, pour la réalisation des projets conformément au programme Prévention Montréal, pour l'année 2026.

CE22 2148 du 21 décembre 2022 - Approuver le cadre de référence du programme Prévention Montréal 2023-2025, doté d'un budget totalisant 42 446 420 \$ sur trois ans / Approuver la répartition budgétaire entre les 19 arrondissements d'une somme de 26 429 464 \$ attribuée au volet local dudit programme pour les années 2023, 2024, 2025 / Autoriser le virement d'une somme de 19 453 143 \$ pour 2023, 2024 et 2025, à raison de 6 484 381 \$ par année, en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers les 19 arrondissements (1229703001).

Décisions - Arrondissement de Montréal-Nord

CA25 297 du 9 décembre 2025 - Accorder dans le cadre du budget issu du programme Prévention Montréal et du budget de fonctionnement de l'Arrondissement pour des contributions financières au montant de 1 049 618 \$ à douze (12) organismes de Montréal-Nord pour leurs projets en 2026 et approuver les projets d'addendas aux conventions à intervenir.

CA24 10 040 du 12 janvier 2025 - Accorder à neuf (9) organismes des contributions financières au montant de 783 376,\$ pour les années 2024 et 2025 dans le cadre du budget issu du programme Prévention Montréal 2023-2025 (axe 1) et du budget de fonctionnement de l'Arrondissement, et approuver les conventions à intervenir.

CA23 10 339 du 4 décembre 2023 - Accorder dans le cadre du budget issu du programme Prévention Montréal 2023-2025, des contributions financières au montant de 1 315 860 \$ pour les années 2024 et 2025 aux organismes ci-après désignés, soit : 500 000 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour le projet AGIR-Action globale intégration réussite, 308 028 \$ au centre des jeunes l'Escale pour les projets Travail alternatif payé à la journée (TAPAJ) et Ma vie en premier (MVP), 280 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet Action jeunesse Nord-Est, 150 000 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour le projet Coordonnateur territorial en sécurité urbaine et 77 832 \$ à Hoodstock pour son projet Justice Hoodistique et approuver les projets de convention à intervenir.

CA23 10 091 du 3 avril 2023- Accorder dans le cadre du budget issu du nouveau programme Prévention Montréal 2023-2025, des contributions financières additionnelles au montant de 813 838 \$ aux organismes ci-après désignés, soit : 222 259 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour le projet Dynamique de cohabitation dans le Nord-Est de Montréal-Nord pour une meilleure cohésion sociale, 171 432 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour le projet Prévention urbaine de médiation et d'action (PUMA), 171 432 \$ à la Clinique juridique de Montréal-Nord pour le projet Service d'accompagnement des jeunes judiciarisés (SAJJ) via le fiduciaire Maison des jeunes l'Ouverture, 137 280 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet Action jeunesse Nord-Est, 57 977 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour les projets Travail alternatif payé à la journée (TAPAJ) et Ma vie en premier (MVP), 53 458 \$ à Hoodstock pour le projet Travail de milieu et approuver les projets de convention à intervenir.

CA23 10 077 du 6 mars 2023 - Répondre favorablement à la demande de prolongation des

projets en sécurité urbaine de Montréal-Nord, financés en 2022, pour un montant maximum de 813 838 \$, dans le cadre du budget issu du nouveau programme Prévention Montréal 2023-2025, et ce, dans le respect des règles mises en place.

DESCRIPTION

Nom de l'organisme : Table de quartier de Montréal-Nord (TQMN) en collaboration avec la Table femmes Osez au féminin.

Nom du projet collectif: Jeunesse en harmonie !

Cible: Jeunes du secondaire âgés entre 12 et 17 ans et leurs parents et de jeunes adultes âgés entre 18 et 25 ans (100 filles et 100 garçons).

Montant de la contribution recommandée pour 2026 : 150 000 \$

Durée: 11 mois soit du 9 février au 31 décembre 2026

Bref description du projet collectif: Ce projet consiste à déployer à Montréal-Nord des actions concrètes, concertées et structurantes de prévention des violences dans les relations intimes (VRI) auprès des jeunes de 12 à 25 ans, en particulier les jeunes filles et les jeunes femmes, ainsi que de leurs parents, en s'appuyant sur une gouvernance territoriale solide, des interventions de milieu et des actions directes auprès des jeunes, et la création d'outils de sensibilisation adaptés, assurant un arrimage cohérent et durable avec les plans territoriaux (VC/VRI, PDS et Plan de transformation en sécurité urbaine). Le projet comprend aussi un volet d'évaluation. Voir la description complète des activités en pièce jointe.

Le projet se décline en 3 volets:

Volet # 1 : Assurer une gouvernance efficace du projet, en garantissant l'arrimage entre les trois plans d'action territoriaux, les concertations et les différents partenaires impliqués. Coordination tripartite du projet.

La coordonnatrice de la TFOF assure la gestion globale du projet, incluant le suivi budgétaire et des échéanciers, la coordination des partenariats, l'organisation des concertations et comités de suivi, ainsi que la planification, la reddition de comptes et le renforcement des capacités des intervenant-es afin d'assurer la cohérence, la continuité et l'efficacité des actions sur le territoire. En appui à cette fonction, **la chargée de projet du PDS de la TQMN** contribue à l'élaboration d'une vision stratégique à long terme, au rayonnement du projet, au soutien administratif et à la collaboration entre les acteurs communautaires, institutionnels et municipaux, tout en harmonisant les actions entre les trois plans territoriaux. Enfin, **le coordonnateur territorial en sécurité urbaine** soutient l'ensemble de la démarche en facilitant les arrimages avec les concertations sectorielles et les partenaires du milieu.

Volet # 2: Soutien du développement d'actions communautaires et citoyennes en sécurité urbaine qui se décline par l'articulation de 4 projets complémentaires.

1) **Projet Ados entre parenthèse – Relations saines**

Développé par la Maison des jeunes l'Ouverture, ce projet accompagne des cohortes de jeunes et de parents à travers des séances thématiques adaptées à chacun des groupes, incluant des rencontres communes. Initialement axé sur la prévention de la délinquance juvénile par le renforcement des facteurs de protection, il est désormais adapté pour prévenir la violence dans les relations intimes et promouvoir des relations saines à l'adolescence.

2) **Projet XOX2 – Renforcement interculturel**

Ce projet porté par le PDQ 39 en collaboration avec les écoles secondaires de Montréal-Nord et l'équipe projet, propose une immersion virtuelle interactive pour des élèves du secondaire visant à illustrer l'escalade de la violence dans les relations amoureuses et à aborder le consentement, la violence et les enjeux légaux du partage d'images. Afin de répondre aux besoins observés, un atelier complémentaire est ajouté pour favoriser des échanges plus approfondis et culturellement adaptés sur la violence dans les relations intimes.

3) Projet *Confident·e·s averti·e·s*

S'appuyant sur la ressource en ligne *Étincelles* de l'UQAM, ce projet vise à outiller les jeunes afin de mieux comprendre les relations amoureuses et de prévenir la banalisation de la violence. L'adaptation proposée consiste à mobiliser des jeunes d'Aire Ouverte pour coanimer une série de podcasts participatifs, développés en collaboration avec le CJE Bourassa-Sauvé, afin de rejoindre un vaste public jeunesse.

4) *Intervention de milieu et mobilisation des jeunes - Implication des communautés de pratique de Montréal-Nord en sécurité urbaine et en violence conjugale*

Cette action vise à rejoindre les jeunes dans leurs milieux de vie afin de favoriser leur engagement et leur pouvoir d'agir par des interventions de proximité, de l'accompagnement individuel et du référencement vers les ressources appropriées. Elle contribue à une prévention continue et adaptée des enjeux liés aux relations et à la violence.

Volet # 3: Appui à la mise en place d'initiatives ciblées en prévention de la violence chez les enfants et les jeunes à risque de commettre ou de subir la violence.

Cette initiative vise à soutenir la mise en place d'actions ciblées de prévention de la violence auprès des enfants et des jeunes à risque, en misant sur des approches participatives et mobilisatrices. Elle comprend des ateliers de création de contenu numérique destinés aux jeunes de 12 à 25 ans afin de promouvoir les relations saines et de prévenir la violence dans les relations intimes, tout en renforçant le rayonnement des messages par leur diffusion sur les plateformes partenaires. Le projet inclut également des formations et activités de sensibilisation pour les communautés de pratique et les acteurs du milieu, favorisant le partage d'outils et le lien avec le travail de proximité. Enfin, un événement d'envergure sera organisé, à la fin du projet, pour valoriser les réalisations, reconnaître l'engagement des intervenant·es et assurer la pérennité et la visibilité des actions à l'échelle du territoire.

JUSTIFICATION

Le programme pluriannuel Prévention Montréal, qui est possible en grande partie grâce à une entente avec le ministère de la Sécurité publique (CE22 2143 du 21 décembre 2022), vise à offrir des milieux de vie solidaires, inclusifs et sécuritaires dans lesquels les obstacles sont levés et les opportunités sont accessibles aux enfants et aux jeunes, ainsi qu'à leurs familles, en situation de vulnérabilité. La prolongation du financement du programme jusqu'au 31 décembre 2026 auquel s'est ajouté un montant résiduel de l'année 2025 reportée en 2026 ont permis de financer le projet collectif de la TQMN Jeunesse en harmonie.

Ce projet collectif répond aux besoins de la communauté de Montréal-Nord qui est d'offrir des actions concrètes auprès des jeunes femmes et des jeunes filles confrontées à des problématiques de violence dans les relations intimes. Ce projet s'arrime avec le plan d'action collectif en matière de violence conjugale et de violence dans les relations intimes chez les jeunes de Montréal-Nord 2022-2027 ainsi qu'avec le Plan de développement social de Montréal-Nord 2021-2026. D'ailleurs, ce projet deviendra le projet porteur du comité intitulé *La sécurité des des filles, des femmes et de leurs enfants*. Il répond aux paramètres de l'axe # 2 du programme en sécurité urbaine Prévention Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire pour ce projet, soit une somme de 150 000 \$, sera assumé par un budget de fonctionnement de l'Arrondissement suite au virement budgétaire effectué du Service de la diversité et de l'inclusion sociale approuvé à la résolution DGA 2258121001. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale dans le cadre du programme en sécurité urbaine Prévention Montréal.

Imputation budgétaire:

- SDIS -Virement en arrondissement:
2416.0010000.302425.05803.61900.016491.0000.004672.052138.00000.00000

Organisme	Projet	AXE	Année 2026		Soutien recommandé
			SDIS - virement	MSP	
Table de quartier de Montréal-Nord	Jeunesse en harmonie	2	150 000 \$	/	150 000 \$

Les versements se feront selon les modalités inscrites à la convention de contribution financière:

- 50 % à la signature de la convention
- 40 % à la mi-parcours du projet et à la satisfaction du responsable suite à l'analyse du rapport d'étape (31 août 2026)
- 10 % au plus tard 30 jours après la fin du projet à la satisfaction du responsable suite à l'analyse du rapport final (31 janvier 2027)

MONTRÉAL 2030

Le programme Prévention Montréal est une contribution majeure à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, plus particulièrement aux priorités:

- 8: « Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous »;
- 9: « Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire »;
- 10: « Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision »;
- 18: « Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire »;
- 19. « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins ».

Ancré dans les ambitions de Montréal 2030 et du plan d'action Solidarité, équité, inclusion, Prévention Montréal engage la Ville à offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais un accès à des services de qualité et de proximité qui répondent à leurs besoins. Le programme Prévention Montréal devient ainsi un levier d'action local et régional

incontournable afin de concrétiser notre engagement vers des milieux de vie sécuritaires, solidaires et inclusifs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est recommandé d'approuver les crédits budgétaires à la TQMN pour démarrer le projet dès février sachant que le projet doit se terminer au 31 décembre 2026. Un report de l'approbation du projet par le conseil d'arrondissement nécessitera un réaménagement du calendrier des activités prévues à l'agenda et occasionnera se qui réduira a prestation de services qui sera offerte aux jeunes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'octroi du financement fera l'objet d'une annonce de la part de l'Arrondissement. Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du protocole de communication de l'Arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation du projet.

- Février 2026 - Début du projet
- Décembre 2026- Fin du projet

Le projet fera l'objet d'un suivi continu de la part de la Division du développement. Une professionnelle participera aux rencontres du comité du groupe porteur du Plan de développement social intitulé *La sécurité des filles, des femmes et leurs enfants* qui assurera le bon déroulement de ce projet. Au niveau de la reddition de compte du projet, un premier rapport est demandé à la mi-étape et un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet. La TQMN s'engage à remplir sur la plateforme GSS les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Manuel ARDILA ORTIZ, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Manuel ARDILA ORTIZ, 21 janvier 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée ROUSSY
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-01-09

Marie-Claude FOURNIER
chef(fe) de division - sports, loisirs et
développement social en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claudel TOUSSAINT
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



Dossier # : 1269069001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un soutien financier d'un montant de 70 000 \$ pour l'année 2026 à la SDC Montréal-Nord pour soutenir sa mission de revitalisation commerciale et approuver le projet de convention à intervenir.

QUE soit

- octroyée une contribution financière de 70 000 \$ à la SDC Montréal-Nord pour l'année 2026 pour soutenir sa mission de revitalisation commerciale;
- approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
- autorisé Monsieur M. Marc-Aurèle Aplogan, Secrétaire d'arrondissement de l'arrondissement de Montréal-Nord, à signer la convention pour et au nom de la Ville;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2026-02-09 14:00

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1269069001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un soutien financier d'un montant de 70 000 \$ pour l'année 2026 à la SDC Montréal-Nord pour soutenir sa mission de revitalisation commerciale et approuver le projet de convention à intervenir.

CONTENU**CONTEXTE**

Le 27 juin 2023, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté une résolution autorisant la constitution de la nouvelle Société de développement commercial Montréal-Nord (SDC Montréal-Nord), plus couramment citée sous la dénomination « SDC Montréal-Nord ».

Après deux années en activité, marquées par des réalisations significatives, la SDC Montréal-Nord a tenu son assemblée générale de budget le 22 septembre 2025 et a adopté son budget de l'année 2026 lors de cette assemblée.

L'Arrondissement peut, en vertu des articles 137 et 141 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, soutenir financièrement tout organisme sans but lucratif qui exerce ses activités dans l'arrondissement et qui a pour mission le développement économique local, communautaire, culturel ou social ou pour l'organisation des loisirs sportifs et socioculturels. Chaque année, les sociétés de développement commercial (SDC) soumettent à leurs arrondissements respectifs une demande d'aide financière pour soutenir leur mission de revitalisation commerciale.

C'est dans ce cadre que la SDC Montréal-Nord sollicite l'arrondissement en vue d'obtenir une contribution financière de fonctionnement d'un montant de 70 000 \$ pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2026.

Un engagement du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord est donc requis afin que la SDC Montréal-Nord puisse inclure cette contribution à son budget 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 10 312 – 1249069005 – 02 décembre 2024 : Octroyer un soutien financier d'un montant de 70 000 \$ pour l'année 2025 à la SDC Montréal-Nord pour soutenir sa mission de revitalisation commerciale et approuver le projet de convention à intervenir.

CA23 10 344 – 1239069015 – 04 décembre 2023 : Octroyer un soutien financier d'un montant de 70 000 \$ pour l'année 2024 à la SDC Montréal-Nord pour soutenir sa mission de revitalisation commerciale et approuver le projet de convention à intervenir.

DESCRIPTION

La présence d'une Société de développement commercial (SDC) au sein d'un territoire, permet une meilleure prise en charge du développement local par les commerçants du milieu.

En effet, une SDC œuvre à favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande commerciale afin de mieux répondre aux besoins des citoyens de l'arrondissement au sein duquel elle se trouve. Dans ce cadre, elle peut bénéficier d'une contribution financière de l'arrondissement dans lequel elle se situe, afin de réaliser une variété d'activités visant à promouvoir le développement économique et l'offre commerciale de proximité. Cette contribution peut notamment servir à supporter les dépenses liées aux paiements des salaires et avantages accessoires du personnel temporaire ou permanent de la SDC. Elle peut aussi servir aux dépenses liées aux frais de location d'un local ou à l'achat du matériel nécessaire pour exercer ses activités de permanence.

Sur résolution du conseil d'administration de la SDC Montréal-Nord, une demande de soutien financier au montant de 70 000 \$ pour l'année 2026 a été soumise à l'arrondissement afin de compléter la constitution d'un budget conséquent pour l'année 2026. Cette contribution servira à couvrir une partie des frais de fonctionnement de l'organisme.

Les objectifs de la SDC Montréal-Nord sont à des fins purement sociales et de développement économique local et sont les suivants :

- Promouvoir le développement économique de son district commercial;
- Promouvoir le développement et la pérennité de la SDC;
- Mettre en valeur les traits distinctifs de son territoire d'intervention et faire valoir les avantages d'y faire affaires;
- Mettre sur pied des événements promotionnels et d'animation et des formations au profit de ses membres;
- Recevoir et administrer des contributions qui lui sont destinées;
- Promouvoir les intérêts des membres auprès des instances gouvernementales, des organismes et autres interlocuteurs ou partenaires auxquels elle pourrait avoir à faire affaires.

L'arrondissement peut donc, en vertu des articles 137 et 141 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, soutenir financièrement l'organisme.

Et en accordant la contribution financière demandée par la SDC Montréal-Nord, les principales obligations de cette dernière vis à-vis de l'arrondissement sont les suivantes :

- Soumettre à l'arrondissement au plus tard le 31 mars 2026 un plan d'action détaillant les projets et actions prévus par la SDC pour l'année 2026;
- Soumettre un rapport financier établissant la réelle affectation de cette contribution dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;
- Soumettre à l'arrondissement son rapport d'activités annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier.

JUSTIFICATION

Le rôle d'une Société de développement commerciale (SDC) dans la mobilisation des commerçants et la coordination des actions de revitalisation commerciale sur son territoire d'intervention est essentiel.

Pour un arrondissement, une SDC est un acteur important pour maintenir des contacts constants avec les commerçants, ainsi que pour déployer rapidement et de manière flexible des initiatives de proximité visant la vitalité commerciale de ses artères.

La contribution financière de l'arrondissement permettra à la SDC Montréal-Nord de bénéficier d'un soutien administratif pour mener à bien ses projets.

En effet, la présence d'une organisation structurée, supportée par une permanence, contribue à une meilleure prise en charge du développement local. De plus, cette contribution permettra à la SDC de couvrir en partie les dépenses liées au paiement des salaires et avantages sociaux du personnel temporaire et/ou permanent de la SDC, ainsi

qu'aux frais éventuels de location et d'occupation d'un local.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Service des finances de la Ville de Montréal a transmis au début de l'année 2026, un compte personnalisé à chaque membre de la SDC Montréal-Nord indiquant le montant de la cotisation pour l'année 2026.

Le budget de la SDC Montréal-Nord prévoit également une contribution financière de l'arrondissement de 70 000 \$.

Cette contribution financière d'un montant total de 70 000 \$ sera financée par le budget de fonctionnement de l'année 2026.

Le versement à l'organisme se fera comme suit : 70 000 \$ versés en un seul versement dans les premiers jours suivant la date d'entrée en vigueur du projet, soit le 1er janvier 2026.

Cette dépense sera financée par le budget de fonctionnement.

MONTRÉAL 2030

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas octroyer cette contribution financière pourrait compromettre les activités de la SDC Montréal-Nord.

En effet, l'insuffisance de ressources financières suffisantes pour soutenir la SDC Montréal-Nord nuirait considérablement à la réalisation des initiatives de développement commerciale prévue lors de sa création et compromettrait sa pérennité vue qu'elle existe depuis peu de temps.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 1er janvier 2026 : Entrée en vigueur du Règlement RGCA25-10-0006 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation ».

- Février 2026 : Versement de la contribution financière de l'arrondissement à la SDC Montréal-Nord.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ludovic NGAROUSSABAYE
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-01-21

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urban et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1264394001

Unité administrative responsable : Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Accorder un contrat de services de 35 000 \$ à l'organisme Un itinéraire pour tous pour la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord en 2026 et approuver le projet de contrat à intervenir.

QUE soit accordée un contrat de services de 35 000 \$ à l'organisme Un itinéraire pour tous, pour la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord en 2026;
QUE soit approuvé le projet de contrat à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2026-02-09 18:19

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1264394001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services de 35 000 \$ à l'organisme Un itinéraire pour tous pour la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord en 2026 et approuver le projet de contrat à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

La Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord (MCC) est un équipement municipal offrant une variété de services et d'activités que l'Arrondissement met à la disposition de ses citoyens et citoyennes ainsi que des organismes et institutions du territoire. Principal centre de diffusion culturelle de l'arrondissement, lieu de divertissement, d'apprentissages, de rassemblements, de socialisation et d'échanges intercommunautaires, la MCC est un milieu dynamique. Elle favorise l'émergence de talents, le développement de l'esprit d'initiative chez les citoyens et citoyennes ainsi que le rapprochement interculturel et intergénérationnel.

La MCC abrite : la bibliothèque Julio-Jean-Pierre, la salle de spectacle Oliver-Jones, une salle d'exposition, un studio de répétition, un espace de restauration ainsi que dix (10) salles réservées à des activités communautaires. On y trouve également les bureaux administratifs de différents organismes dont Un itinéraire pour tous (UIPT), lequel a pour mission de «soutenir la population dans l'appropriation de son pouvoir d'agir en l'outillant pour qu'elle améliore sa qualité de vie dans une perspective de développement social et de lutte contre la pauvreté» ainsi que la revitalisation du quartier nord-est.

UIPT est un partenaire de l'Arrondissement. À travers sa mission, il prolonge celle de l'Arrondissement auprès des citoyens et des citoyennes. Cette complémentarité s'inscrit également dans les valeurs et la philosophie de gestion de l'administration de l'Arrondissement. Elle se traduit notamment dans la gestion opérationnelle de l'immeuble entre les responsables d'UIPT et ceux de l'Arrondissement, l'articulation des politiques et stratégies pour en assurer l'accessibilité à l'ensemble de la population nord-montréalaise tout en maintenant sa vocation à la fois culturelle et communautaire à travers sa programmation. Par ailleurs, Un itinéraire pour tous est une personne morale sans but lucratif régulièrement enregistrée au Registraire des entreprises du Québec au numéro 1162473483

Le présent sommaire vise à accorder un contrat de service de 35 000 \$ pour 2026 à Un itinéraire pour tous pour couvrir le salaire d'une ressource dédiée à la gestion des locaux de la MCC sous la responsabilité d'UIPT, et à approuver le projet de contrat 2026, lequel comprend des exigences de l'Arrondissement en matière de reddition de comptes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 10 009 du 3 février 2025 - Accorder un contrat de services de 35 000 \$ à l'organisme Un itinéraire pour tous, pour la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord en 2025 et approuver le projet de contrat à intervenir.

CA24 10 022 et CA24 10 048 - Accorder un contrat de services de 38 329,56 \$, taxes incluses, à l'organisme Un itinéraire pour tous, pour la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord en 2024 et approuver le projet de contrat à intervenir.

CA23 10 009 du 6 février 2023 - Accorder une contribution financière de 35 000 \$, pour l'année 2023, à Un itinéraire pour tous pour la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord et approuver le projet de convention à intervenir.

CA19 10 046 du 18 avril 2020-2022 - Autoriser une dépense de 105 000\$, pour les années 2020,2021 et 2022, afin d'assurer la mise en œuvre du protocole d'entente et approuver les modifications à l'annexe 1 concernant la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Un itinéraire pour tous.

CA19 10 046 du 18 avril 2019 - Autoriser une dépense de 35 000 \$, pour l'année 2019, afin d'assurer la mise en œuvre du protocole d'entente et approuver les modifications à l'annexe 1 concernant la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Un itinéraire pour tous.

CA18 10 125 du 9 avril 2018 - Approuver la modification à l'annexe 1 du protocole d'entente concernant la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire intervenue en 2017 entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Un itinéraire pour tous et autoriser, pour l'année 2018, une dépense de 35 000 \$ pour assurer la mise en oeuvre du protocole d'entente.

CA17 10 134 du 10 avril 2017 - Accorder une contribution financière de 35 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord, pour l'année 2017, et approuver le projet de protocole d'entente triennal 2017-2019 à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA16 10 137 du 11 avril 2016 - Accorder une contribution financière de 35 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord, pour l'année 2016, et approuver le nouveau protocole d'entente 2016 à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

DESCRIPTION

Soutenir Un itinéraire pour tous à titre de partenaire de l'arrondissement de Montréal-Nord pour la gestion des locaux de la MCC pour l'année 2026.

Nom de l'organisme : Un itinéraire pour tous

Titre du projet : Agent administratif pour la gestion des locaux de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord (MCC) sous la responsabilité d'UIPT.

Brève description du projet : Dans une perspective de service à la clientèle, l'agent administratif, responsable de la gestion des locaux de la MCC sous la responsabilité d'UIPT,

aura comme tâches :

- d'assurer un soutien aux organismes, aux comités et aux citoyens qui occupent des locaux,
- répondre au téléphone, aux courriels, aux demandes de réservation de locaux,
- faire la gestion du prêt de matériel, accueillir les visiteurs, les diriger, les informer en lien avec leurs besoins,
- s'assurer que les demandes de réservation respectent les constats de l'organisme, compiler les fiches de présence,
- s'assurer que les fiches soient bien remplies et faire le suivi,
- s'occuper des réservations demandées par l'arrondissement de Montréal-Nord, faire la gestion des conflits, des plaintes et des situations problématiques en lien avec la réservation et la gestion des locaux,
- analyser des demandes de réservation.

Le mandat sera réalisé dans la période du 1er janvier au 31 décembre 2026.

JUSTIFICATION

Sans objet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour information à conserver au GDD: Suite à des vérifications avec le service des finances de la Ville, il appert que la fourniture d'un bien ou d'un service effectué au Canada est taxable (TPS/TVQ) à moins d'être spécifiquement exonérée ou détaxée en vertu d'une disposition de la Loi sur la taxe d'accise. La plupart des fournitures de biens et de services effectués par un organisme de bienfaisance sont exonérés en vertu de l'exonération générale révue par cette Loi. De plus, l'organisme Un itinéraire pour tous est non seulement un organisme à but non lucratif mais aussi un organisme de bienfaisance car il participe au soulagement de la pauvreté et l'avancement de l'éducation, conformément à sa mission et aux critères d'organismes de bienfaisance.

Ainsi, les services rendus dans la présente situation sont exonérés. Il s'en suit que le contrat à accorder à l'organisme Un itinéraire pour tous est d'un montant de trente cinq mille dollars (35 000 \$) sans taxes.

La dépense sera imputée dans le budget de l'Arrondissement, Division des bibliothèques et culture.

MONTRÉAL 2030

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yara YASSINE
Cheffe de section - bibliothèque

ENDOSSÉ PAR

Dominique RIBERDY
Cheffe de division de la culture et des bibliothèques

Le : 2026-01-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claudel TOUSSAINT
Directeur de la culture, des sports, des loisirs et
du développement social



Dossier # : 1259161001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 3 000 \$ à Ville en vert pour la gestion du programme de subvention des couches lavables et des produits d'hygiène durables pour l'année 2026, et approuver le projet de convention à intervenir

Il est recommandé:

QUE soit accordée une contribution financière de trois mille dollar (3 000 \$) à Ville en vert pour la gestion du programme de subvention des couches lavables et de produits d'hygiène durables pour l'année 2026;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2026-01-27 11:37

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259161001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 3 000 \$ à Ville en vert pour la gestion du programme de subvention des couches lavables et des produits d'hygiène durables pour l'année 2026, et approuver le projet de convention à intervenir

CONTENU

CONTEXTE

L'utilisation de produits d'hygiène durables contribuent à réduire les répercussions des produits à usage unique. Plus précisément :

- la quantité importante de déchets à usage unique éliminés;
- la quantité d'eau utilisée et les gaz à effet de serre (GES) générés lors de leur production et leur mise en marché (ex. : transport des matières et du produit fini, fabrication, emballage, etc.);
- la quantité de matières premières extraites pour la fabrication des produits à usage unique;
- les difficultés liées au traitement des eaux usées et des rejets nocifs dans la nature (puisque'ils sont chargés de différents plastiques, matières synthétiques et substances chimiques).

Couches lavables

Un enfant utilise 4 500 à 6 000 couches jetables durant ses premières années de vie. Les couches jetables sont le 3e déchet le plus présent dans les sites d'enfouissement au Québec. Le temps de dégradation d'une couche jetable est estimé à 500 ans.

Produits d'hygiène féminine durables

Tout au long de sa vie, une femme utilisera entre 10 et 15 000 produits menstruels, ce qui équivaut à entre 100 et 150 kilogrammes de serviettes hygiéniques et de tampons. Le temps de dégradation de ces produits est estimé à 450 ans.

Produits d'hygiène personnelle durables

L'incontinence urinaire est une condition qui touche actuellement 3,3 millions de Canadiens, soit 16% des hommes et 33 % des femmes de plus de 40 ans. L'utilisation de produits d'hygiène personnelle durables constitue une alternative plus confortable et moins dommageable pour l'environnement que les produits d'incontinence à usage unique.

Pour tous

Le coût à l'achat peut être un frein à l'adoption de produits d'hygiène durables. L'offre de subvention contribue à en accroître l'accessibilité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 24 10 314 - Accorder une contribution financière de 3 000 \$ à Ville en vert pour la gestion du programme de subvention des couches lavables et des produits d'hygiène durables pour l'année 2025, et approuver le projet de convention à intervenir

CA 24 10 105 - Accorder une contribution financière de 3 000 \$ à Ville en vert pour la gestion du programme de subvention des couches lavables et des produits d'hygiène durables pour l'année 2024, et approuver le projet de convention à intervenir.

CA 22 10 129 - Accorder une contribution financière de 22 000 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour le programme de subvention de produits d'hygiène durables et la coordination du programme de subvention pour les années 2022 et 2023 et approuver le projet de convention à intervenir.

CA 21 10 121 - Accorder une contribution financière de 11 000 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour le programme de subvention à l'utilisation de couches lavables pour bébés et la coordination du programme de subvention et approuver le projet de convention à intervenir.

DESCRIPTION

Ville en vert, organisme mandataire du programme Éco-quartier Montréal-Nord, souhaite renouveler le programme d'hygiène durable pour une troisième année, afin d'encourager les familles, les résidentes et résidents de Montréal-Nord à utiliser des produits d'hygiène durables et ainsi réduire la quantité d'ordures ménagères enfouies.

Pour ce faire, Ville en vert désire gérer un programme de subvention pour ces produits et demande un appui de l'arrondissement afin de supporter les coûts que l'organisme pourrait avoir à déboursier pour cette initiative.

La description du programme de subvention, c'est-à-dire les produits couverts, les montants de subventions, les conditions d'admissibilité, les pièces-justificatives requises et le fonctionnement, est jointe en annexe.

Par ailleurs, Ville en vert est une personne morale sans but lucratif régulièrement enregistrée au Registraire des entreprises du Québec au numéro 1144874162.

JUSTIFICATION

En plus de participer à l'atteinte des objectifs Montréal 2030, le programme de subventions participe à l'atteinte des objectifs suivants:

Oser ensemble Montréal-Nord - Objectif 9.1 : améliorer la performance de l'arrondissement dans la gestion des matières résiduelles;

Plan directeur de la gestion des matières résiduelles - Action 1.1.3 : Participer et soutenir

des événements et des initiatives de réduction à la source;

Plan climat - Action 40 : Réaliser les actions du Plan directeur de gestion des matières résiduelles

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir intervention financière en pièce jointe.

Une convention de contribution financière précise les versements et les termes de l'entente. Le programme prend fin au 31 décembre 2026, où jusqu'à épuisement des fonds. Dans l'éventualité où le nombre de demandes de subventions serait inférieur aux prévisions de l'organisme, les montants excédentaires seront retournés à l'Arrondissement.

La contribution financière de 3000\$ est ventilée comme suit :

- 2 500\$ pour les subventions à octroyer
- 500\$ pour couvrir les frais administratifs

La dépense sera financée par le budget de fonctionnement de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Voir grille d'analyse Montréal 2030 en pièce jointe.

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La promotion du programme sera effectuée par Ville en vert. L'Arrondissement appuiera néanmoins la promotion du programme notamment par la mise en ligne des informations sur Montreal.ca et par la diffusion du programme dans ses réseaux (infolettre, médias sociaux, InfoNord).

L'Arrondissement et Ville en vert s'engagent à respecter le protocole de visibilité qui lie les deux parties.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Février 2026: Reconduction du programme

Mai et août 2026 : Rencontres de suivi

Décembre 2026: Rencontre de fin de mandat et bilan

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marjorie GUILLEMETTE-LAVOIE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-01-20

Nasser AWAD SHKEMY
chef(fe) de division - voirie - arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Cyril BAUDIN
intérim



Dossier # : 1256324002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Apporter un addenda au calendrier de versement de la contribution financière approuvée lors de la séance du conseil d'arrondissement du 30 juin 2025 pour le projet El Sistema, afin de l'arrimer au calendrier scolaire, et ce, jusqu'au 30 juin 2027, sans coût additionnel.

QUE soit modifié le calendrier de versement de la contribution financière pour le projet El Sistema afin de l'arrimer au calendrier scolaire, soit jusqu'au 30 juin 2027;
QUE soit approuvé le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites dans le dossier décisionnel.

Signé par **Le**

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1256324002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Apporter un addenda au calendrier de versement de la contribution financière approuvée lors de la séance du conseil d'arrondissement du 30 juin 2025 pour le projet El Sistema, afin de l'arrimer au calendrier scolaire, et ce, jusqu'au 30 juin 2027, sans coût additionnel.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent addenda a pour objet de modifier le calendrier de réalisation du projet prévu à la convention en vigueur. Comme *La musique aux enfant* s'inscrit directement dans le calendrier scolaire, lequel s'étend de septembre à juin, un ajustement de l'échéancier est requis afin d'en assurer la continuité et la pleine mise en œuvre.

Il est ainsi proposé de prolonger la période de réalisation du projet, de même que les versements financiers, jusqu'en juin 2027 plutôt que de les faire prendre fin en décembre 2026. Cette prolongation permettra au projet de se dérouler jusqu'à la fin de l'année scolaire visée.

Il est précisé que cette modification porte exclusivement sur le calendrier de réalisation et de versement. Elle n'entraîne aucune modification du montant total accordé à l'organisme, lequel demeure inchangé conformément à la convention initiale. De plus, les modalités de versement prévues à la convention restent intégralement applicables : chaque versement demeure conditionnel à la réception des rapports requis et à l'approbation du responsable du suivi du projet.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Claude FOURNIER, Montréal-Nord
Claudel TOUSSAINT, Montréal-Nord

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Moad BOUSSEKRI
conseiller(-ere) en planification

IDENTIFICATION

Dossier # :1256324002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière totale de 100 000 \$ (50 000 \$ en 2025 et 50 000 \$ en 2026) à l'organisme La musique aux enfants pour le projet El sistema dans le cadre d'un soutien complémentaire de l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser l'affectation de cette somme dans le surplus réservé de l'arrondissement et approuver le projet de convention à cette fin.

CONTENU**CONTEXTE**

Le 7 avril 2025, lors d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement, l'Arrondissement de Montréal-Nord a accordé un soutien financier de 2 070 496 \$ pour une période de quatre ans, à huit organismes. Cette aide financière s'inscrit dans le cadre des Alliances pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029) du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Cette décision du conseil fait suite à un processus d'appel de projets où l'Arrondissement a reçu 23 projets totalisant 6 M\$. Cette situation illustre largement la hauteur des besoins de financement des OBNL œuvrant en développement social à Montréal-Nord.

Dans ce contexte, la DCSLDS a été mandatée pour proposer diverses stratégies d'accompagnement des organismes locaux, principalement en matière de recherche de financement, dans le but de leur permettre d'assurer une continuité des services collectifs offerts ou des projets en cours. Dans le cadre de cette stratégie d'accompagnement, l'Arrondissement a choisi d'investir 50 000\$ en 2025 et 50 000\$ en 2025 pour l'organisme La Musique aux enfants. Cette contribution permettra de soutenir une initiative particulière issue du partenariat établi depuis 2016 avec l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM), soit la création de l'organisme La musique aux enfants et ce, via projet El Sistema. Il s'agit là d'un soutien financier pour faciliter la transition vers la recherche d'autres financements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**CA25 10 050 du 7 avril 2025**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 2 070 496 \$, à différents organismes, dans le cadre de la Convention d'aide financière provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029) / Approuver les projets de convention à cet effet.

CA24 10 170 du 2 juillet 2024

Accorder une contribution financière totalisant la somme de 442 414 \$, à 6 organismes, pour la réalisation de 8 projets pour la période du 1er juillet 2024 au 31 mars 2025 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024) et approuver les projets de convention à intervenir.

DESCRIPTION

Organisme: **La Musique aux enfants**

Projet: **El Sistema OSM**

Résumé du projet : El Sistema OSM c'est : - Un programme de transformation sociale utilisant la musique comme un outil en tant qu'agent de développement, d'inclusion et d'intégration. - Un programme gratuit, ouvert à tous, sans égard au statut socio-économique des participants. - 195 jeunes de 6 à 16 ans qui auront la chance de rejoindre un orchestre symphonique pour développer la collaboration et la persévérance et s'épanouir dans un cadre bienveillant pour devenir des citoyens engagés et ouverts sur le monde. Le programme El Sistema OSM s'inscrit dans la continuité de La musique aux enfants, un programme ayant déjà prouvé son efficacité en initiant les enfants à la musique dès l'âge de 4 ans. De plus, L'OSM est l'instigateur du programme El Sistema OSM ce qui favorise des liens très forts entre l'OSM et La musique aux enfants dans tous ses projets. Les jeunes musiciens du programme El Sistema OSM auront régulièrement des contacts avec le directeur artistique de l'OSM, Rafael Payare, les musiciennes et musiciens de l'OSM et ils auront l'occasion de visiter la Maison symphonique pour écouter des générales et participer à des événements de l'OSM.

Le programme El Sistema de l'OSM est inspiré du modèle El Sistema (créé au Venezuela). Il a pour objectif d'offrir aux jeunes une formation musicale de haute qualité qui va bien au-delà de l'apprentissage instrumental. Il vise à favoriser leur développement personnel et social en promouvant des valeurs telles que la discipline, la persévérance, le respect mutuel et le travail d'équipe. Grâce à des activités orchestrales intensives et immersives, les jeunes acquièrent des compétences essentielles pour leur épanouissement et leur réussite, dans un environnement à la fois inclusif et stimulant. Ainsi, la musique devient un vecteur pour forger des citoyens ouverts et engagés.

JUSTIFICATION

Malgré les progrès réalisés entre 2016 et 2021, la situation socio-économique à Montréal-Nord, comme ailleurs dans la métropole, demeure préoccupante. Plus que jamais, l'action sociale de La Musique aux enfants, déjà bien implantée à Montréal-Nord, s'avère essentielle, soulignant l'urgence de maintenir et de développer des programmes éducatifs et culturels au bénéfice des jeunes générations. L'action sociale auprès des jeunes par la culture étant une approche ayant besoin d'être renforcée à Montréal-Nord, ce projet permet d'en assurer le déploiement. En plus de poursuivre son engagement auprès des élèves de l'École Saint-Rémi dans le cadre scolaire, la Musique aux enfants aspire à créer le tout premier programme El Sistema sous l'égide d'un orchestre symphonique de renommée internationale au Québec. Étant porté par l'OSM, l'une des grandes institutions culturelles montréalaises, ce projet d'envergure, a une portée locale et régionale pour les jeunes et les familles de nord-montréalais. Ce projet permettra d'ancrer encore davantage la Musique aux enfants à Montréal-Nord et d'élargir son action auprès de nouvelles populations vulnérables.

Ainsi, afin de permettre à l'organisme une transition dans la recherche de nouvelles sources budgétaires pour financer son projet et d'offrir le service à certains élèves de l'École Saint-Rémi en 2025 et en 2026, les élus ont choisi de soutenir ce projet. Ce soutien financier est

ponctuel et non récurrent. Cette contribution financière s'ajoute à celles du secteur privé.

Rappelons que La Musique aux enfants est un partenaire clé du Plan d'action collectif Priorité jeunesse 2017-2027 depuis ses débuts. La présente contribution de l'arrondissement s'ajoute à d'autres contributions importantes que l'OSM reçoit. Elle participe au rayonnement du projet qui a une portée régionale et internationale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Montant: 50 000\$ pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2025 et 50 000\$ pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026.

La dépense sera imputée aux surplus de l'arrondissement.

Les versements se feront comme suit :

2025: Premier versement (50%) à la signature de la convention. Deuxième versement (40%) au 30 novembre. Troisième versement (10%): au 30 janvier 2026.

2026: Premier versement (50%): 1er janvier. Deuxième versement (40%) au 30 juin. Troisième versement (10%): au 30 janvier 2027.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Grâce à des activités orchestrales intensives et immersives, les jeunes acquièrent des compétences essentielles pour leur épanouissement et leur réussite, dans un environnement à la fois inclusif et stimulant. Ainsi, la musique devient un vecteur pour forger des citoyens ouverts et engagés

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La diffusion des faits saillants est prévue au lendemain du Conseil d'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation du projet.

Le projet fera l'objet d'un suivi régulier de la part de la Division du loisirs et du développement social. Un premier rapport est exigé à la mi-étape ainsi qu'un rapport final le mois suivant la date de fin du projet. L'organisme s'engage à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie BOULAY, Montréal-Nord

Lecture :

Sophie BOULAY, 17 juin 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Moaad BOUSSEKRI
conseiller(-ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-06-10

Marie-Claude FOURNIER
chef(fe) de division - Développement social
en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

ClaudeI TOUSSAINT
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



Dossier # : 1264988002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 157 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour l'animation de sa programmation annuelle d'activités 2026, et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est recommandé,
QUE soit accordée pour l'année 2026, en provenance du budget de l'arrondissement la somme de 157 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour l'animation de sa programmation annuelle d'activités 2026;

QUE soit approuvé le projet de convention intervenu entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2026-02-09 18:19

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1264988002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 157 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour l'animation de sa programmation annuelle d'activités 2026, et approuver le projet de convention à intervenir.

CONTENU**CONTEXTE**

En janvier 2026, Un itinéraire pour tous (UIPT) a déposé, auprès de l'Arrondissement, une demande de renouvellement du financement pour la mise en oeuvre de sa programmations annuelle d'activités à la MCC. Cette demande a fait l'objet d'une analyse conjointe de la part des divisions du développement social et celle de la culture et bibliothèques. L'analyse du dossier a été présentée pour orientation et décision aux instances décisionnelles de l'arrondissement.

La programmation annuelle d'activités d'UIPT s'adresse aux citoyen.nes de Montréal-Nord particulièrement ceux du Nord-Est et vise l'intégration et la réalisation personnelle des personnes vulnérables et à risque d'exclusion, en brisant leur isolement, en créant des liens entre elles et avec les ressources disponibles, en favorisant le vivre ensemble au sein de la communauté. Des stratégies de mobilisation ainsi qu'une programmation d'activités établie à partir des besoins exprimés par les citoyennes et citoyens sont mises de l'avant.

Après avoir étudié le dossier, l'administration recommande au conseil d'arrondissement de soutenir la demande de financement d'UIPT pour l'année 2026.

Le présent sommaire vise à faire approuver par le conseil d'arrondissement l'octroi d'une subvention de 157 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour l'animation de sa programmation annuelle d'activités 2026 et à approuver le projet de convention à intervenir.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 10 138 du 3 juin 2024 - Accorder une contribution financière de 314 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour l'animation de sa programmation annuelle d'activités pour les années 2024-2025, soit du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025, et approuver le projet de convention à intervenir.

CA24 10 048 du 11 mars 2024- Modifier le montant du contrat de services accordé à

l'organisme Un itinéraire pour tous pour la somme de 35 000\$ au lieu de 38 329.57\$ et ce, dans le cadre de la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord en 2024.

CA22 10 084 du 11 avril 2022 - Accorder une contribution financière de 312 489 \$ à Un itinéraire pour tous pour l'animation de sa programmation annuelle d'activités pour les années 2022 et 2023 et approuver le projet de convention à intervenir.

CA22 10 016 du 7 février 2022 - Accorder une contribution financière de 37 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour l'embauche d'un intervenant jeunesse visant à assurer une présence active à la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord pour l'année 2022 et approuver le projet de convention à intervenir.

CA22 10 017 du 7 février 2022 - Accorder une contribution financière de 15 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet « Animation de soirées de jeux vidéo à la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord » pour l'année 2022 et approuver le projet de convention à intervenir.

CA21 10 010 du 1er février 2021 - Accorder une contribution financière de 155 467 \$ à Un itinéraire pour tous pour l'animation de sa programmation annuelle d'activités 2021 et approuver le projet de convention. Cette subvention s'inscrit dans le cadre de la nouvelle entente de partenariat pluriannuelle 2021-2023 à intervenir entre l'arrondissement de Montréal-Nord et Un itinéraire pour tous.

CA21 10 011 du 1er février 2021 - Accorder une contribution financière de 37 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour l'embauche d'un intervenant jeunesse visant à assurer une présence active à la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord et approuver le projet de convention à intervenir.

CA20 10 264 du 5 octobre 2020 - Approuver la convention modifiée à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Un itinéraire pour tous, dans le cadre de la contribution financière de 155 467 \$ octroyée pour l'année 2020 pour la mise en œuvre de la programmation annuelle d'activités des secteurs : mobilisation citoyenne, jeunesse et pôle d'action du samedi.

CA20 10 203 du 6 août 2020 - Accorder une contribution financière de 155 467 \$ à Un itinéraire pour tous, pour l'année 2020, pour l'animation de sa programmation annuelle à la Maison culturelle et communautaire et approuver le projet de convention à intervenir.

CA20 10 042 du 2 mars 2020 - Accorder des contributions financières totalisant la somme de 1 531 563,63 \$ pour les années 2020, 2021 et 2022, la contribution de l'année 2020 totalisant 504 321,21 \$ se répartie aux organismes suivants : 105 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour les projets Aspirants-animateurs (40 000 \$), Travail alternatif payé à la journée - TAPAJ (40 000 \$) et Milieu de vie (25 000 \$), 100 015 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour les projets Ma première expérience de travail (85 000 \$) et École culinaire Les petits chefs (15 015 \$), 63 937,21 \$ à l'Institut Pacifique pour les projets Activités éducatives pour les enfants de 5 à 12 ans de l'Institut Pacifique (43 093 \$) et Temps libre été (20 844,21 \$), 62 500 \$ à La musique aux enfants pour le projet La musique aux enfants, un projet structurant pour la petite enfance au cœur de Montréal-Nord, 41 769 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord pour le projet Psychomotricité, **38 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet Mentorat pour la réussite scolaire**, 35 600 \$ à Coup pousse jeunesse de Montréal-Nord pour le projet Place à l'entraide, 33 663 \$ à la Coopérative de solidarité multisports plus pour le projet Certification et engagement jeunesse, 13 837 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet Mon samedi y'a pas de parents !, 10 000 \$ au YMCA du Québec pour le projet Alternative à la suspension, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre d'un budget issu de l'Entente administrative

sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023, d'un budget issu de la Politique de l'enfant de Montréal et d'un budget issu de l'arrondissement dédié à Priorité Jeunesse et approuver les projets de convention à intervenir.

DESCRIPTION

Brève description de la programmation annuelle d'activités d'UIPT:

La programmation annuelle d'activités d'UIPT 2026 se décline en trois principaux volets et s'inscrit en continuité avec les programmations déployées au cours des années antérieures (2024-2025). Les activités sont accessibles et gratuites et prennent en compte les besoins spécifiques des résident.es du Nord-Est (voir fichier en pièce jointe pour le détail de la programmation):

La programmation est construite pour répondre aux constats suivants:

- Lutter contre la pauvreté
- Favoriser l'inclusion sociale, la participation citoyenne, le développement ou le renforcement de compétences des individus (vivre ensemble, intégration sociale)
- Renforcer la sécurité économique des personnes et familles vulnérables (logement, matériel, alimentation)
- Agir sur les enjeux de sécurité urbaine dans le Nord-Est (civisme, violence et criminalité)
- Favoriser motivation scolaire des jeunes (réussite éducative et persévérance scolaire) et outiller les parents pour qu'ils puissent soutenir leurs enfants

La programmation comprend une offre d'activités, des services adaptés et l'organisation d'événements.

A) La mobilisation citoyenne

Ce volet vise à favoriser la constitution d'un filet social autour des citoyens vulnérables grâce à une programmation annuelle d'activités (régulières et ponctuelles) mobilisatrice, agissante sur des transformations personnelles et sociales, établies à partir des besoins exprimés par les citoyens et permettant aux intervenants de déceler et d'intervenir sur des problématiques individuelles (références, soutien psychosocial, soutien matériel) et sociales (sensibilisation, information, démarche d'éducation populaire).

B) Le secteur jeunesse

Ce volet propose aux jeunes divers ateliers, formations, groupes de partage et interventions personnalisées pour renforcer leurs compétences personnelles, scolaires, sociales et professionnelles et aussi pour les outiller sur divers enjeux en vue d'assurer leur passage harmonieux vers l'âge adulte (ex.: relation amoureuse, violence urbaine, connaissance de leurs droits, etc.). Cette programmation favorise également le développement de la citoyenneté chez les jeunes et l'engagement au sein de leur communauté leur donnant ainsi plus de moyens pour agir sur la transformation de leur milieu de vie.

C) Le pôle d'action pour enfants

Ce volet vise à renforcer les capacités d'agir des familles et à les outiller pour soutenir la réussite éducative de leurs enfants (0-12 ans). Le pôle d'action du samedi offre des activités d'aide aux devoirs, de découvertes artistiques, des cours de langue, une programmation d'activités durant la relâche scolaire et la période estivale, etc. Les activités proposées contribuent à alimenter le plaisir d'apprendre chez les enfants.

Montant recommandé pour 2026: 157 000 \$

JUSTIFICATION

L'octroi de cette subvention permettra à UIPT de maintenir une offre de services riche et de qualité aux usagés qui fréquentent Maison culturelle et communautaires de Montréal-Nord et s'inscrit dans les efforts de lutte contre la pauvreté de l'Arrondissement dans l'un des secteurs les plus vulnérables de l'Arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense au montant de 157 000 \$ est entièrement assumée par le budget de fonctionnement de l'Arrondissement de Montréal-Nord. Les versements à l'organisme sont conditionnels au respect des termes de la convention et de l'entente et seront répartis comme suit:

- Un premier versement au montant de 78 500 \$ dans les trente (30) jours de la signature de la convention;
- Un deuxième versement au montant de 62 800 \$ soit le 30 août 2026 à la suite de l'évaluation mi-étape;
- Un troisième et dernier versement au montant 15 700 \$ soit le 30 janvier 2027 à la suite de l'analyse du dépôt du rapport final.

Imputation budgétaire- Budget de fonctionnement de la Division du développement social

2416.0010000.302425.05803.61900.016491.0000.000000.017003.00000.00000

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 par le biais des orientations: # 2 Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion, # 3 Amplifier la démocratie et la participation et rejoint également l'échelle d'intervention qui est de placer l'être humain au cœur de nos interventions. Ce dossier répond également aux objectifs de développement durable des Nations Unies suivants:

- Pas de pauvreté (1)
- Faim «zéro» (2)
- Bonne santé et bien-être (3)
- Éducation de qualité (4)
- Égalité entre les sexes (5)
- Travail durable et croissance économique (8)
- Inégalités réduites (10)
- Villes et communautés durables (11)
- Paix, justice et institutions efficaces (16)
- Partenariat pour la réalisation d'objectifs (17)

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans cette subvention, il sera difficile pour UIPT d'offrir une programmation annuelle d'activités satisfaisantes pour répondant aux besoins des citoyens du secteur Nord-Est.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'octroi de la contribution financière à Un itinéraire pour tous paraîtra dans un communiqué qui sera produit suite à l'approbation du dossier par le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ce projet fera l'objet d'un suivi régulier par les équipes de la Division du développement social et la Division culture et bibliothèques (3 rencontres de prévu)

- Élaboration d'un outil de suivi avec indicateurs de mesure qui sera utilisé lors des suivis mi-étape et fin d'étape.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée ROUSSY
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-02-02

Marie-Claude FOURNIER
chef(fe) de division - sports, loisirs et
développement social en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

ClaudeI TOUSSAINT
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



Dossier # : 1269509001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une contribution financière à l'organisme Nos jeunes à cœur, d'un montant de 3 545 \$, pour la location du terrain au Stade Hébert à Saint-Léonard, pour la saison de 2025 de football.

Recommander d'entériner une contribution unique à l'organisme Nos jeunes à cœur pour une dépense de 3545 \$ en location d'espace, en 2025, pour la tenue d'activités sportives vouées aux jeunes de Montréal-Nord.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2026-02-09 15:49

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1269509001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une contribution financière à l'organisme Nos jeunes à cœur, d'un montant de 3 545 \$, pour la location du terrain au Stade Hébert à Saint-Léonard, pour la saison de 2025 de football.

CONTENU**CONTEXTE**

Un organisme de l'arrondissement, **Nos Jeunes à cœur**, reconnu selon la Politique de reconnaissance et d'accès au soutien des organismes à but non lucratif de Montréal-Nord, par manque de disponibilité dans nos installations, a loué de l'espace/du temps dans un autre arrondissement.

Cet organisme regroupe des équipes sportives dont une de football. Cette équipe s'entraîne gratuitement dans les installations de l'arrondissement. Par contre, nous n'avons pas la possibilité de lui offrir des installations pour jouer ses matchs officiels parce que nos terrains ne sont pas homologués par la fédération sportive qui régit ce sport.

Cette location lui a coûté 3 545 \$, taxes incluses. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, recommande de couvrir les frais afférents à cette dépense, ne pouvant pas offrir de l'espace à cet organisme reconnu en lien à notre Politique de reconnaissance et d'accès au soutien des organismes à but non lucratif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

La Direction a pris acte de la location faite par l'organisme, lui a écrit une lettre de rappel de nos procédures, accepte exceptionnellement de couvrir la dépense pour la location de terrain pour fournir les services requis à la jeunesse de l'arrondissement et ce, dans un contexte de manque d'espaces homologués pour pratiquer le football avec les jeunes du milieu.

JUSTIFICATION

Considérant que l'arrondissement n'a pas la possibilité d'offrir à cet organisme des installations pour tenir ses matchs officiels en raison de la non-homologation des terrains par la fédération sportive;

Considérant la volonté de l'arrondissement de soutenir cet organisme, puisqu'une telle dépense pourrait compromettre sa situation budgétaire et, par conséquent, les services offerts aux citoyens;
Nous recommandons, aux élu.e.s d'en faire une exception et d'approuver cette dépense unique pour 2025.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera imputée dans le budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Karine BOULAY, Montréal-Nord

Lecture :

Karine BOULAY, 3 février 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Marthe DERIVAL

ENDOSSÉ PAR

Claudiel TOUSSAINT

Le : 2026-02-03

Secrétaire de direction

Directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

ClaudeI TOUSSAINT
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



Dossier # : 1260139002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports mensuels du 1er novembre 2025 au 31 décembre 2025.

QUE soient approuvés et déposés les rapports mensuels du 1er novembre 2025 au 31 décembre 2025.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2026-02-09 15:12

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1260139002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports mensuels du 1er novembre 2025 au 31 décembre 2025.

CONTENU**CONTEXTE**

Des rapports mensuels sur l'évolution des revenus et dépenses relatives au budget de fonctionnement et au Programme décennal des immobilisations (PDI) sont dressés mensuellement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 10 272 Approuver et déposer les rapports mensuels du 1er septembre au 31 octobre 2025.
CA25 10 243 Approuver et déposer les rapports mensuels du 1er août au 31 août 2025.
CA25 10 210 Approuver et déposer les rapports mensuels du 1er juillet au 31 juillet 2025.

DESCRIPTION

Les rapports budgétaires (revenus et dépenses) sont déposés à la séance du conseil d'arrondissement et versés aux archives de notre arrondissement.

JUSTIFICATION

S/O

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

MONTRÉAL 2030

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melissa HOULE
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt

Le : 2026-01-26



Dossier # : 1260139003

Unité administrative responsable : Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué du 1er novembre 2025 au 31 décembre 2025.

QUE soient approuvés et déposés les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué du 1er novembre 2025 au 31 décembre 2025.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2026-02-09 15:11

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1260139003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué du 1er novembre 2025 au 31 décembre 2025.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement a délégué aux fonctionnaires municipaux certains pouvoirs en vertu du Règlement intérieur de délégation de pouvoirs (RGCA05-10-0006). Ce règlement prévoit notamment que l'administration doit faire rapport au conseil une fois par mois de l'exercice de ces pouvoirs par les fonctionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 10 213 Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué du 1er septembre au 31 octobre 2025.
CA25 10 244 Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué du 1er août au 31 août 2025.
CA25 10 209 Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué du 1er juillet au 31 juillet 2025.

DESCRIPTION

Les rapports mensuels sur l'exercice du pouvoir délégué à jour au 31 janvier 2026 sont joints en pièces attachées. Ces rapports indiquent le nombre de décisions au niveau des ressources humaines, contrats et autorisations de dépenses, virements de crédits ainsi qu'en matières juridiques.

JUSTIFICATION

S/O

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

MONTRÉAL 2030

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melissa HOULE
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt

Le : 2026-01-26



Dossier # : 1263301001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement de 50 000 \$, à même les fonds d'urgence, destiné à la réalisation de travaux ou d'actions imposés par le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096), pour permettre en cas de défaut du propriétaire de l'immeuble, de réaliser certains travaux urgents et ponctuels qui nécessitent une intervention immédiate pour des raisons de santé et de sécurité.

IL EST RECOMMANDÉ :

QU'il soit autorisé un virement de 50 000 \$, à même les fonds d'urgence destiné à la réalisation de travaux ou d'actions imposés par le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096), pour permettre en cas de défaut du propriétaire de l'immeuble, de réaliser certains travaux urgents et ponctuels qui nécessitent une intervention immédiate pour des raisons de santé et de sécurité;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2026-01-27 11:41

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1263301001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement de 50 000 \$, à même les fonds d'urgence, destiné à la réalisation de travaux ou d'actions imposés par le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096), pour permettre en cas de défaut du propriétaire de l'immeuble, de réaliser certains travaux urgents et ponctuels qui nécessitent une intervention immédiate pour des raisons de santé et de sécurité.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement, avec la collaboration de ses partenaires, vise à accroître ses efforts de sensibilisation et d'inspections systématiques portant sur la salubrité des logements. Le parc de logement de l'arrondissement est principalement constitué d'unités locatives (multiplex) : 72 % des ménages de Montréal-Nord sont locataires. Parmi ceux-ci, plusieurs éprouvent des difficultés financières pour se loger adéquatement; deux ménages sur cinq consacrent plus de 30 % de leur revenu pour se loger (10 500 ménages).

En raison de divers facteurs dont notamment les méthodes de construction de l'époque et le manque d'entretien à long terme, une part importante du parc de logement présente des enjeux liés à la salubrité : isolation, moisissures visibles, coquerelles, punaises de lit et rongeurs.

La création d'un fonds d'urgence dédié à la réalisation de travaux par l'arrondissement en lieu et place des propriétaires en défaut, qui n'offrent pas leur collaboration devant des problématiques auxquelles est confrontée une clientèle vulnérable, s'inscrit dans une volonté de l'arrondissement visant à intensifier la lutte à l'insalubrité et améliorer la qualité des conditions de vie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 10037 Autoriser un virement de 50 000 \$, à même les fonds d'urgence, destiné à la réalisation de travaux ou d'actions imposés par le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096), pour permettre en cas de défaut du propriétaire de l'immeuble, de réaliser certains travaux urgents et ponctuels qui nécessitent une intervention immédiate pour des raisons de santé et de sécurité. 1253301001.

CA24 10027 Autoriser un virement de 25 000 \$, à même les fonds d'urgence, destiné à la réalisation de travaux ou d'actions imposés par le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096), pour permettre en cas de défaut du propriétaire de l'immeuble, de réaliser certains travaux urgents et ponctuels qui nécessitent une intervention immédiate pour des raisons de santé et de sécurité. 1243301001.

CA23 10249 Autoriser un virement de 25 000 \$, à même les fonds d'urgence, destiné à la réalisation de travaux ou d'actions imposés par le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096), pour permettre en cas de défaut du propriétaire de l'immeuble, de réaliser certains travaux urgents et ponctuels qui nécessitent une intervention immédiate pour des raisons de santé et de sécurité. 1233301003.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096) prévoit que l'autorité compétente peut en vertu des articles 17 et 18, en cas de défaut du propriétaire d'un immeuble, en plus de tout autre recours prévu par la loi, exécuter ou faire exécuter, aux frais de ce propriétaire, toute action que ce règlement lui impose de faire en rapport avec ledit immeuble.

Les frais encourus par la Ville peuvent constituer une créance prioritaire sur l'immeuble visé. Ces frais peuvent également être garantis par une hypothèque légale sur cet immeuble.

Le fonds d'urgence de 50 000 \$ permettra à l'arrondissement de réaliser certains travaux urgents et ponctuels, qui nécessitent une intervention immédiate pour des raisons de santé et de sécurité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le fonds d'urgence de 50 000 \$ sera financé par le surplus non affecté de l'arrondissement de Montréal-Nord .

Les informations financières sont incluses dans l'intervention de la Direction de la performance, du greffe et des services administratifs.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Monique ROY
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Katherine DUROCHER
Chef des Permis et inspections

Le : 2026-01-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1250282001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division de la voirie et de l'aqueduc
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire de 20 818,75 \$ taxes incluses, portant la dépense totale à 147 101,54 \$ taxes incluses, pour le contrat relatif aux résidus de balais de rues, octroyé à Recyclage Notre-Dame Inc., afin d'assurer les services d'élimination ou de valorisation des résidus de balais de rues jusqu'au 31 décembre 2025, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et cette firme.

QUE soit autorisée une dépense supplémentaire de 20 818,75 \$ taxes incluses, portant la dépense totale à 147 101,54 \$ taxes incluses, pour le contrat relatif aux résidus de balais de rues, octroyé à Recyclage Notre-Dame Inc., afin d'assurer les services d'élimination ou de valorisation des résidus de balais de rues jusqu'au 31 décembre 2025, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et cette firme;
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2026-02-09 14:08

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1250282001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division de la voirie et de l'aqueduc
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire de 20 818,75 \$ taxes incluses, portant la dépense totale à 147 101,54 \$ taxes incluses, pour le contrat relatif aux résidus de balais de rues, octroyé à Recyclage Notre-Dame Inc., afin d'assurer les services d'élimination ou de valorisation des résidus de balais de rues jusqu'au 31 décembre 2025, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et cette firme.

CONTENU**CONTEXTE**

Le service de l'Approvisionnement a offert à tous les arrondissements de lancer un appel d'offres en vue de conclure une entente-cadre pour la fourniture de sites pour l'élimination de résidus de balais de rues, permettant ainsi de simplifier le processus d'obtention de ce service et de bénéficier d'un meilleur prix.

L'appel d'offres no 23-19491 a été lancé par le service des approvisionnements, le tout suivant les spécifications et le cahier de charges préparé par la Ville à ce sujet, pour l'arrondissement de Montréal-Nord. Résolution CE22 2078.

L'entente-cadre 1573466 a été conclue pour la période du 31 janvier 2023 au 30 janvier 2027 avec la Compagnie Recyclage Notre-Dame Inc..

Ce sommaire décisionnel a pour objectif d'autoriser une dépense maximale de 147 101.54 \$, taxes incluses, représentant le montant qu'il en coûtera pour disposer des résidus par la compagnie Recyclage Notre-Dame Inc.

Conformément aux termes de l'entente-cadre la quantité maximale estimée est de 1 601.68 tonnes métriques de déchets qui proviendront des activités de balayage de rues d'ici le 31 décembre 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décisions antérieures pour l'arrondissement :

CA25 10 029 Entériner une dépense additionnelle de 30 259,58 \$, taxes incluses, pour une dépense totale de 187 583,49 \$, taxes incluses, auprès de Recyclage Notre-Dame inc., pour la fourniture de sites pour l'élimination de résidus de balais de rues, pour la période du 1er avril au 31 décembre 2024.

CA24 10 269 Autoriser une dépense additionnelle de 36 004,76 \$, taxes incluses, pour une dépense totale de 154 161,69 \$, taxes incluses, auprès de Recyclage Notre-Dame Inc., pour la fourniture de sites pour l'élimination de résidus de balais de rues, pour la période du 1er avril au 31 décembre 2024, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et cette firme.

DESCRIPTION

S.O

JUSTIFICATION

Les résidus dont la compagnie Recyclage Notre-Dame Inc., devra faire l'élimination, sont constitués surtout, mais non limitativement, de sable fin, de la poussière de pierre, de la pierre concassée, de feuilles mortes et de détritiques de papier et de plastique provenant de balayage de rues.

Au besoin, la direction des Travaux publics fera transporter les résidus à disposer, dans les camions et par les employés cols bleus de cette direction, jusqu'au lieu d'élimination de Recyclage Notre-Dame Inc., situé au 11 400 avenue Racette, Montréal-Nord, QC H1G 5J3. Les résidus y seront pesés.

Recyclage Notre-Dame Inc., facturera le coût d'élimination au prix de sa soumission, soit 45,88 \$ la tonne métrique, plus taxes, ainsi que des redevances applicables selon le Règlement sur les redevances exigibles pour la disposition de matières résiduelles, lesquelles sont de 34,00 \$ la tonne métrique, plus taxes, pour l'année 2025.

Les déchets provenant du balayage de rues et du nettoyage de puisards doivent être éliminés conformément aux lois et règlements en vigueur, et notamment à la Loi sur la qualité de l'environnement et au Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles.

Pour assurer la continuité du service de disposition des résidus de balais de rues et puisque l'entente-cadre nous permet de bénéficier d'un prix avantageux, il est important d'autoriser, la Direction des travaux publics à se prévaloir de cette entente-cadre et à dépenser auprès de Recyclage Notre-Dame Inc., le montant maximal de 147 101,54 \$, taxes incluses, qu'il en coûtera, jusqu'au 31 décembre 2025, pour disposer 1 601,68 tonnes métriques de déchets provenant du balayage de rues.

Ces prix unitaires de l'entente-cadre no 1573466 seront appliqués pour le paiement. Il convient de rappeler que le prix pour l'élimination est de 45,88 \$ la tonne métrique et le prix pour la redevance est de 34,00 \$ la tonne métrique, pour l'année 2024.

La dépense taxes incluses est de 147 101,54 \$ sera financée par le budget de fonctionnement et se répartie comme suit :

Pour l'élimination :

45,88 \$ la tonne métrique X 1 601,68 tonnes métriques = 73 485,08 \$ (taxes incluses).

Pour les redevances :

34,00 \$ la tonne métrique X 1 601,68 tonnes métriques = 55 457,12 \$ (taxes incluses).

Cette dépense sera financée par le budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant octroyé au contrat était de 1375 tm, des travaux supplémentaires représentant 226,68 tm ont été réalisés pour un contrat total de 1 601,68 tm.

La dépense supplémentaire au montant de 20 818,75\$ taxes incluses est répartie selon les factures suivantes ;

Description	GDD 2255579014 contrat octroyé	Facture (portion) 46809	facture 46947	facture 47037	Total octroyé	dépenses suppl.
BUDGET						
<u>Contrat - quantités(TM)</u>	1 375	52,48	102,17	72,03	1 601,68	226,68
Coût unitaire™	45,88 \$	45,88 \$	45,88 \$	45,88 \$	45,88 \$	45,88 \$
<u>Redevances</u>	34,00 \$	34,00 \$	34,00 \$	34,00 \$	34,00 \$	34,00 \$
<u>Montant avant taxes</u>	109 835,00 \$	4 192,10 \$	8 161,34 \$	5 753,76 \$	127 942,20 \$	18 107,20 \$
Montant du contrat (tx incluses)	126 282,79 \$	4 819,87 \$	9 383,50 \$	6 615,38 \$	147 101,54 \$	20 818,75 \$
<u>Montant du contrat (net)</u>	<u>115 313,02 \$</u>	<u>4 401,18 \$</u>	<u>8 568,39 \$</u>	<u>6 040,73 \$</u>	<u>134 323,32 \$</u>	<u>19 010,29 \$</u>

MONTRÉAL 2030

S.O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rima CHELBI
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-01-19

Nasser AWAD SHKEMY
chef(fe) de division - voirie - arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Cyril BAUDIN
intérim



Dossier # : 1260139005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 500 \$ auprès de La Fondation de la Pointe-de-l'île pour l'achat de publicité dans le cadre de l'activité du souper gastronomique pour la persévérance scolaire qui aura lieu le 12 février 2026, et ce, à même le budget de représentation des élu.es.

QUE soit autorisé une dépense de 500 \$ auprès de La Fondation de la Pointe-de-l'île pour l'achat de publicité dans le cadre de l'activité du souper gastronomique pour la persévérance scolaire qui aura lieu le 12 février 2026, et ce, à même le budget de représentation des élu.es;
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites dans le dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2026-02-09 14:09

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1260139005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 500 \$ auprès de La Fondation de la Pointe-de-l'île pour l'achat de publicité dans le cadre de l'activité du souper gastronomique pour la persévérance scolaire qui aura lieu le 12 février 2026, et ce, à même le budget de représentation des élu.es.

CONTENU**CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement l'achat d'espaces publicitaires lors d'activités sportives, communautaires, de loisirs ou culturelles tenues dans l'arrondissement. Ces dépenses sont portées au budget de publicité / frais de représentation des élus pour l'année financière courante.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 113 Autoriser une dépense de 500 \$ auprès de La Fondation de la Pointe-de-l'île pour l'achat de publicité dans le cadre de l'activité du souper gastronomique pour la persévérance scolaire qui aura lieu le 20 février 2025, et ce, à même le budget de représentation des élu.es.

DESCRIPTION

La Fondation de la Pointe-de-l'île est une personne morale sans but lucratif régulièrement enregistrée au Registraire des entreprises du Québec au numéro 1142073593. La Fondation de la Pointe-de-l'île a fait parvenir au cabinet de la mairesse une demande de soutien financier pour l'achat de publicité dans le cadre du souper gastronomique pour la persévérance scolaire qui aura lieu le 12 février 2026, et ce, à même le budget de représentation des élu.es

JUSTIFICATION

Il est recommandé d'autoriser une dépense de 500 \$ auprès de La Fondation de la Pointe-de-l'île dans le cadre du souper gastronomique pour la persévérance scolaire qui aura lieu le 12 février 2026, et ce, à même le budget de représentation des élu.es.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense au montant de 500 \$ sera imputée au budget de publicité / frais de représentation des élu.es.

Fournisseur : 145534

MONTRÉAL 2030

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melissa HOULE
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt

Le : 2026-01-21



Dossier # : 1260139004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une dépense de 400 \$ auprès de l'organisme Ringuette 96 Mtl-Nord Inc. pour l'achat d'un espace publicitaire dans le cadre de la 28e édition du tournoi qui s'est tenue du 2 au 8 février 2026, et ce, à même le budget de publicité / frais de représentation des élu.es pour l'année financière 2026.

QUE soit autorisé une dépense de 400 \$ auprès de l'organisme RINGUETTE 96 MTL-NORD INC. pour l'achat d'un espace publicitaire dans le cadre de la 28e édition du tournoi qui s'est tenue du 2 au 8 février 2026, et ce, à même le budget de publicité / frais de représentation des élu.es pour l'année financière 2026;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites dans le sommaire décisionnel. .

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2026-02-09 14:10

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1260139004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une dépense de 400 \$ auprès de l'organisme Ringuette 96 Mtl-Nord Inc. pour l'achat d'un espace publicitaire dans le cadre de la 28e édition du tournoi qui s'est tenue du 2 au 8 février 2026, et ce, à même le budget de publicité / frais de représentation des élu.es pour l'année financière 2026.

CONTENU**CONTEXTE**

Les élu.es de l'arrondissement autorisent ponctuellement l'achat d'espaces publicitaires lors d'activités sportives, communautaires, de loisirs ou culturelles tenues dans l'arrondissement. Ces dépenses sont portées au budget de publicité / frais de représentation des élu.es pour l'année financière courante.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 112 Autoriser une dépense de 400 \$ auprès de l'organisme Ringuette 96 Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme de la 27e édition du tournoi qui aura lieu du 3 au 9 février 2025, et ce, à même le budget de publicité / frais de représentation des élu.es pour l'année financière 2025.

DESCRIPTION

RINGUETTE 96 MTL-NORD INC. est une personne morale sans but lucratif enregistrée au Registraire des entreprises du Québec au numéro 1146254827. Il est recommandé d'entériner cette dépense de 400 \$ auprès de Tournoi de Ringuette 96 de Montréal-Nord pour l'organisation du tournoi de ringuette de Montréal-Nord, et ce, à même le budget de publicité / frais de représentation des élu.es pour l'année financière 2026.

JUSTIFICATION

C'est l'un des plus grands tournois nationaux de ringuette au Québec Moustique-Intermédiaire de Longue-Pointe & Montréal-Nord qui en est à sa 28e édition et se déroulera du 2 au 8 février 2026. Dans le cadre de cette 28e édition, nous serons heureux d'accueillir environ 800 jeunes filles de 3 et 35 ans représentant les classes du niveau Moustique à Open. Grâce à l'appui de nos partenaires financiers ainsi qu'au travail de nos nombreux bénévoles, nous sommes convaincus que tous garderont de merveilleux souvenirs de leur participation à ce tournoi. Il sera donc, rafraîchissant de voir évoluer nos jeunes dans une saine compétition, pour l'amour de leur sport d'hiver préféré.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense au montant de 400 \$ sera imputée au budget de publicité / frais de représentation des élu.es.
Fournisseur : 136660

MONTRÉAL 2030

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melissa HOULE
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt

Le : 2026-01-21



Dossier # : 1269571001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ratifier l'entente mutuelle et réciproque de la quittance entre la Ville de Montréal - arrondissement de Montréal-Nord et l'employé, autoriser son exécution en ses termes et autoriser la directrice d'arrondissement à signer la transaction, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Montréal-Nord.

Il est recommandé :

D'approuver le projet d'entente mutuelle et réciproque de la quittance à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Montréal-Nord et l'employé portant le numéro de matricule 159472000, et autoriser son exécution en ses termes et approuver le paiement final de l'indemnité de départ;

D'autoriser la directrice d'arrondissement à signer la transaction et quittance, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Montréal-Nord;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2026-02-09 18:19

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1269571001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ratifier l'entente mutuelle et réciproque de la quittance entre la Ville de Montréal - arrondissement de Montréal-Nord et l'employé, autoriser son exécution en ses termes et autoriser la directrice d'arrondissement à signer la transaction, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Montréal-Nord.

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise à ratifier la transaction et de la quittance afin de régler de façon complète et définitive tout litige opposant les parties, soit la Ville de Montréal et l'employé portant le numéro de matricule 159472000.

JUSTIFICATION

Il est recommandé de ratifier ce dossier, sans admission de responsabilité de part et d'autre et d'autoriser la directrice d'arrondissement à signer tout document requis à cette fin. La quittance et transaction permet d'éviter les aléas inhérents à tout processus judiciaire, dans l'intérêt de la Ville de Montréal et de l'employé en cause.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin d'éviter les frais liés à une poursuite potentielle, il est recommandé au conseil d'arrondissement d'autoriser, le cas échéant, le paiement de l'indemnité de départ précisée au document transaction et quittance et selon les termes indiqués.

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jennifer MC CAUGHAN, Montréal-Nord

Lecture :

Jennifer MC CAUGHAN, 3 février 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anissa BEN HAMOUDA
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt

Le : 2026-02-02



Dossier # : 1259720007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer à la firme GLT+ inc. un contrat de services professionnels de 21 471.58 \$ taxes incluses et une dépense de 3 220.74 \$ taxes incluses pour les contingences, pour une dépense totale de 24 692,32\$ taxes incluses, afin de réaliser l'estimation des frais de construction du Complexe aquatique de Montréal-Nord et ce, à même la réserve financière du Complexe aquatique et sportif.

IL EST RECOMMANDÉ,
QUE SOIT autorisée l'utilisation des sommes provenant de la réserve financière du Complexe aquatique et sportif pour l'octroi d'un contrat de services professionnels de 21 471.58 \$ taxes incluses, à la firme GLT+ inc., afin de mandater un économiste de la construction pour l'estimation des frais de construction du Complexe aquatique de Montréal-Nord et une dépense de 3 220.74 \$ taxes incluses pour les contingences, pour une dépense totale de 24 692,32\$ taxes incluses.

Signé par _____ **Le** _____

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259720007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer à la firme GLT+ inc. un contrat de services professionnels de 21 471.58 \$ taxes incluses et une dépense de 3 220.74 \$ taxes incluses pour les contingences, pour une dépense totale de 24 692,32\$ taxes incluses, afin de réaliser l'estimation des frais de construction du Complexe aquatique de Montréal-Nord et ce, à même la réserve financière du Complexe aquatique et sportif.

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le cadre du projet de construction du Complexe aquatique de Montréal-Nord, parmi les livrables attendus à la phase de planification du processus de gestion des projets d'envergure de la Ville de Montréal (DAP C), l'embauche d'un économiste de la construction est requise.

A cette étape l'embauche de ce professionnel, permet de définir une enveloppe budgétaire réaliste avant de lancement de l'appel d'offres, tout en minimisant les risques de dépassements de coûts en identifiant les postes budgétaires sensibles.

À ce stade du projet, les dépenses associées à cette étude ne sont pas admissibles au programme PAM – construction. Les études préalables à l'octroi des contrats pour la rédaction des plans et devis ne sont pas considérées comme des dépenses capitalisables. Par conséquent, leur financement doit être entièrement assumé par l'arrondissement de Montréal-Nord.

Comme il existe une entente-cadre disponible (CG24 0021) pour ce type de service, le SGPI souhaite l'utiliser pour le projet du Complexe aquatique de Montréal-Nord.

Le présent sommaire décisionnel vise l'octroi d'un contrat de services professionnels afin de mandater un économiste de la construction en vue d'estimer les frais de construction pour le projet du Complexe aquatique de Montréal-Nord en utilisant des sommes provenant de la réserve financière du Complexe aquatique et sportif de Montréal-Nord.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 10 152

Autoriser l'octroi d'une étude de stationnement à l'Agence de mobilité pour le centre sportif

de l'arrondissement au montant de 62 086,50 \$ incluant les taxes.

CA24 10 179

Accorder un contrat de services professionnels, au montant de 35 413 \$, taxes incluses, à la firme Poirier, Fontaine, Architectes inc., afin d'évaluer différentes options d'implantation du projet de Complexe aquatique et sportif.

CA22 - 10345

Adhérer aux objectifs et aux modalités du Programme aquatique de Montréal, volet construction d'équipements aquatiques intérieures (PAM-volet construction) et accepter l'offre de services du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) et du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour la gestion et la réalisation du projet de construction du Centre aquatique et sportif de Montréal-Nord, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ., c. C-11.4).

DESCRIPTION

Pour permettre l'éventuel octroi d'un contrat de services professionnels, en respect des normes administratives sur la gestion contractuelle, le SGPI (service exécutant) est responsable de procéder à la demande de prix.

Les résultats de cette étude seront comptabilisés dans un rapport final qui sera remis en fin de mandat.

JUSTIFICATION

En conformité avec les attentes du Bureau des projets et programmes d'immobilisation (BPPI), les principales activités de la DAP C sont de :

- Évaluer si le projet est faisable au plan technique et financier et s'il est socialement acceptable et cohérent.
- Valider l'option favorisée.
- Effectuer une analyse de la valeur.
- Poursuivre le processus de gestion de risques
- Planifier de façon détaillée le contenu, l'échéancier, le budget et les ressources du projet.
- Élaborer le PFT, lorsque requis, ou l'avant-projet

L'autorisation d'utiliser les sommes provenant de la réserve financière du Complexe aquatique et sportif permettra de réaliser des études requises en lien avec le processus de gestion de projet des grands projets (DAPC - Phase de Planification).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 24 692.32 \$ taxes incluses, dépense nette de 22 547.38 \$, sera imputée dans la réserve financière du Complexe aquatique et sportif du surplus de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

La source de financement de la phase 1- volet aquatique du projet de Complexe aquatique et sportif de Montréal-Nord provient du Programme PAM-Construction qui demande que le bâtiment puisse être réalisé de façon à atteindre tous les prérequis établis par la norme LEED

et obtenir minimalement la certification LEED Canada (v4) de niveau Or pour les nouveaux bâtiments.

Le projet de Complexe aquatique de Montréal-Nord et le présent dossier décisionnel contribuent à l'atteinte des résultats de la Stratégie 2030 de la Ville de Montréal :

Priorité #9 | Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire

Priorité #18 | Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire

Priorité #19 | Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

Priorité #20 | Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence d'une décision favorable à la présente recommandation, des impacts majeurs sont à prévoir dans le cadre du projet:

Impossibilité de compléter les livrables identifiés et obligatoires du dossier d'approbation de projet (DAP C - phase de planification) pour autorisation au CCGPE, puis au CCPE, de passage à la phase suivante du projet (DAP C - phase de planification);

Démobilisation des ressources centrales affectées au projet; : les équipes spécialisées actuellement affectées au projet (ingénierie, architecture, planification, etc.) pourraient être réaffectées à d'autres mandats, ce qui compromettrait la continuité des travaux et la conservation de l'expertise acquise jusqu'à présent.

Retard très important à prévoir dans l'échéancier du projet : l'interruption ou le report de l'étude entraînerait un décalage de plusieurs mois, voire plus, dans les étapes subséquentes du projet (plans et devis, appels d'offres, construction). Cela pourrait également compromettre l'alignement avec les programmes de financement gouvernementaux ou les partenariats en cours.

La réalisation de cette étude constitue un engagement concret de l'arrondissement à fournir les intrants nécessaires à la conception du projet de complexe aquatique. Elle s'inscrit dans une démarche structurée visant à assurer la faisabilité, la qualité et la cohérence du projet.

Une perte de crédibilité auprès des parties prenantes : citoyens, élus, partenaires institutionnels et communautaires pourraient percevoir ce report comme un désengagement, ce qui nuirait à l'adhésion au projet et à la mobilisation autour de celui-ci.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue pour cette étape.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'échéancier de réalisation du mandat est détaillé selon les phases ci-dessous :

PHASES PROJÉTÉES	DATES
Solliciter la firme GLT + afin d'estimer le montant en vue d'obtenir une offre de service (SGPI)	15 octobre
Octroi du mandat à la firme:	1er décembre
Création du BC / Adjudication du contrat	5 décembre
Ratification du contrat (CA)	1er décembre
Réalisation du mandat (Réalisation de l'estimation et du PFT)	Janvier-Février 2026
Remise du rapport final	Fin février 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jessica SANTOS-BOUFFARD, Service de la gestion et planification des immeubles

Lecture :

Jessica SANTOS-BOUFFARD, 31 octobre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin GINCE
Chef(fe) de section - sports, loisirs et
développement social en arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-10-30

Karine BOULAY
chef(fe) de division - sports, loisirs et
développement social en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

ClaudeI TOUSSAINT
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



Dossier # : 1258311017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : de permettre deux cases de stationnement pour automobile au lieu de quatre pour le bâtiment situé au 12375, boulevard Rolland, soit le lot 1 667 665 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures.

Il est recommandé :

- QUE soit autorisée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, deux cases de stationnement pour automobile au lieu de quatre;
- QUE cette autorisation soit conforme aux plans d'architecture préparés par Jean-Benoît Bourdeau, architecte, et datés du 12 août 2025;
- ET QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur, s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;
- ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 667 665 du cadastre du Québec, soit le 12375, boulevard Rolland.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2026-01-27 11:51

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1258311017**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : de permettre deux cases de stationnement pour automobile au lieu de quatre pour le bâtiment situé au 12375, boulevard Rolland, soit le lot 1 667 665 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures.

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de dérogation mineure a été déposée le 17 juin 2025 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de permettre deux cases de stationnement pour automobile au lieu de quatre au 12375, boulevard Rolland.

Le bâtiment pour lequel la présente demande a été déposée, comporte actuellement sept logements. Le projet consiste à la suppression d'un des deux garages afin de permettre l'aménagement d'un logement au sous-sol et à réaménager la marge avant en la remblayant et en plantant un arbre et du gazon.

Le bâtiment visé par la demande est situé dans un secteur homogène en termes de typologie de bâtiment et d'architecture. Il s'agit d'un secteur très dense avec peu d'arbres et peu d'aménagements végétalisés.

Le règlement de zonage exige l'aménagement d'une case de stationnement pour deux logements. Le terrain ne permet pas la relocalisation de la case de stationnement perdue ni même l'ajout de cases de stationnement. Toutefois, en retirant ce garage, cela permettra d'obtenir une case de stationnement sur rue lorsque l'entrée charretière sera retirée.

De plus, la proposition est en adéquation avec le Plan d'urbanisme et de mobilité récemment adopté en juin 2025 qui n'exige plus de case minimale de stationnement pour un usage résidentiel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le projet vise à permettre deux cases de stationnement pour automobile au lieu de quatre pour le bâtiment situé au 12375, boulevard Rolland.
La demande répond à l'ensemble des critères du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures :

- a) La demande vise des dispositions du Règlement de zonage R.R. 1562 et peut faire l'objet d'une demande de dérogation mineure;
- b) L'application des dispositions du Règlement de zonage R.R. 1562 visée par la demande de dérogation mineure a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant de la demande;
- c) La dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- d) La dérogation mineure ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation du sol;
- e) Dans le cas où les travaux sont en cours ou déjà exécutés, le requérant a obtenu un permis de construction ou un certificat d'autorisation pour ces travaux et les a effectués de bonne foi;
- f) La dérogation mineure demandée doit respecter les objectifs du plan d'urbanisme.

JUSTIFICATION

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 12375, boulevard Rolland, en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures ayant pour but de permettre deux cases de stationnement pour automobile au lieu de quatre ;

Considérant que cette demande répond à l'ensemble des critères du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures ;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la séance du 2 décembre 2025, ont recommandé favorablement d'accorder la demande de dérogation mineure, aux conditions suivantes :

QUE soit autorisée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, deux cases de stationnement pour automobile au lieu de quatre;

QUE cette autorisation soit conforme aux plans d'architecture préparés par Jean-Benoît Bourdeau, architecte, et datés du 12 août 2025;

ET QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur, s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 667 665 du cadastre du Québec, soit le 12375, boulevard Rolland.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un avis public a été publié sur le site internet de l'arrondissement le 17 décembre 2025 mentionnant que tout

intéressé peut venir se faire entendre à la séance du Conseil d'arrondissement du 9 février 2026.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

17 décembre 2025 – Publication de l'avis public précisant la nature de l'autorisation demandée.

9 février 2026 – Approbation de la demande de dérogation mineure par le Conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sergio CAMPOS
Conseiller en Aménagement

ENDOSSÉ PAR

Stephanie LAVIGNE
chef(fe) de division - urbanisme
(arrondissement)

Le : 2026-01-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1259171012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Appuyer le Règlement numéro RCA12-30046-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils » de l'arrondissement de Rivière-des Prairies-Pointe-aux-Trembles

Il est recommandé
QUE l'arrondissement de Montréal-Nord appuie le Règlement numéro RCA12-30046-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils de l'arrondissement de Rivière-des Prairies-Pointe-aux-Trembles

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2026-02-09 14:32

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259171012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Appuyer le Règlement numéro RCA12-30046-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils » de l'arrondissement de Rivière-des Prairies–Pointe-aux-Trembles

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement de Rivière-des Prairies–Pointe-aux-Trembles a adopté, lors de la séance tenue le 26 novembre 2025, le règlement numéro RCA12-30046-a1 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils (RCA12-30046)* » qui modifie l'annexe 1 du règlement afin d'y introduire une zone interdite, en tout temps, aux camions et aux véhicules-outils sur le boulevard Perras entre le boulevard Louis-H.-La Fontaine et la limite ouest de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

À cet égard, conformément à la politique du ministère des Transports et de la mobilité durable du Québec (MTMQ) intitulée *La circulation des camions et des véhicules-outils sur le réseau routier municipal*, l'arrondissement de Rivière-des Prairies–Pointe-aux-Trembles souhaite obtenir une résolution d'appui au Règlement numéro RCA12-30046-1, dont une copie certifiée conforme du règlement accompagnée de son annexe 1, ainsi que de la résolution numéro CA25 30 11 0312, sont en pièces jointes de la présente. Il est à noter que la politique du MTMQ exige que ladite résolution d'appui énonce les motifs d'appui au règlement ou les motifs de refus. Outre la politique précédemment mentionnée, ce règlement est conforme aux dispositions du *Code de la sécurité routière*, notamment les articles 626, 627, et 291, aux pouvoirs énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal* quant à la compétence des arrondissements sur le réseau de la voirie locale (articles 105 et 142) ainsi qu'au *Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle (08-055)* quant à l'adoption et l'application de la réglementation relative à la circulation sur le réseau artériel

JUSTIFICATION

L'analyse de conformité effectuée par l'équipe de l'urbanisme étant positive, il y a lieu d'approuver le Règlement numéro RCA12-30046-a1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils (RCA12-30046).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Maude JETTE-LALONDE, Montréal-Nord
Stephanie LAVIGNE, Montréal-Nord

Lecture :

Maude JETTE-LALONDE, 15 janvier 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-01-21

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)

**Dossier # : 1268311001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le premier projet de résolution PP-073 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages comprenant huit logements pour le 11875, avenue Bellevois, soit le lot 1 845 542 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est recommandé :

D'adopter en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un premier projet de résolution PP-073 visant à autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages comprenant huit logements pour le 11875, avenue Bellevois en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'Arrondissement. Ainsi :

- À la grille R12-347, afin d'autoriser un usage multifamilial de classe I (sept à 10 logements), au lieu d'une classe H (cinq à six logements);
- De déroger à l'article 127 du règlement de zonage R.R. 1562 afin d'autoriser un niveau de rez-de-chaussée à 1,6 m au lieu de 0,5 m de hauteur maximum au-dessus du trottoir;
- De déroger à l'article 131 du règlement de zonage R.R. 1562 afin d'autoriser une marge latérale gauche de 1,83 m au lieu de 2,28 m;
- De déroger à l'article 92.22 du règlement de zonage R.R.1562 afin d'autoriser deux cases de stationnement au lieu de quatre.

Le tout aux conditions suivantes :

- Que les travaux débutent dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la résolution sera nulle et sans effet;
- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 845 542 du cadastre du Québec, soit le 11875, avenue Bellevois.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2026-02-09 15:14

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1268311001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le premier projet de résolution PP-073 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages comprenant huit logements pour le 11875, avenue Bellevois, soit le lot 1 845 542 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée pour permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages comprenant huit logements sur le lot 1 845 542 du cadastre du Québec, soit le 11875, avenue Bellevois.

Une autorisation en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble est requise, puisque le projet déroge à certaines dispositions du Règlement de zonage R.R. 1562 relativement à la hauteur du rez-de-chaussée maximal par rapport au trottoir, à la marge latérale gauche, au nombre de minimal de cases de stationnement, mais également à la grille de zonage concernant le nombre de logement permis.

Le conseil d'arrondissement peut adopter une résolution autorisant la construction du projet et prévoir toutes conditions, eu égard à ses compétences, qui devront être remplies relativement à la réalisation du projet, et ce, suivant le processus prévu aux articles 145.36 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

Par ailleurs, pour que le projet puisse être réalisé, le bâtiment industriel existant doit être démoli. Une demande, formulée en vertu du règlement RGCA06-10-0010 régissant la démolition d'immeubles, a été déposée le 22 mai 2025. Le comité de démolition a l'autorité pour se prononcer sur cette demande.

Enfin, une demande d'autorisation en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 25 mai 2025. La demande doit faire l'objet d'une approbation par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Le projet vise à construire un bâtiment résidentiel de trois étages comprenant huit logements et pourra débiter après qu'un bâtiment industriel d'un étage aura été démoli. Le projet est localisé dans un secteur très hétérogène tant au niveau de la typologie de bâtiment, des usages mais également au niveau des hauteurs. Situé entre les boulevards Gouin et Léger, le projet s'insère dans un secteur en pleine transformation puisque plusieurs bâtiments commerciaux et industriels ont fermé et ces derniers ont été démolis ou convertis. Un projet similaire a été autorisé à la même hauteur sur l'avenue L'Archevêque venant remplacer un bâtiment commercial par quatre bâtiments résidentiels de huit logements chacun.

Le projet déroge à certaines dispositions du Règlement de zonage R.R. 1562 :

- À la grille R12-347, afin d'autoriser un usage multifamilial de classe I (sept à 10 logements), au lieu d'une classe H (cinq à six logements);
- De déroger à l'article 127 du règlement de zonage R.R. 1562 afin d'autoriser un niveau de rez-de-chaussée à 1,6 m au lieu de 0,5 m de hauteur maximum au-dessus du trottoir;
- De déroger à l'article 131 du règlement de zonage R.R. 1562 afin d'autoriser une marge latérale gauche de 1,83 m au lieu de 2,28 m;
- De déroger à l'article 92.22 du règlement de zonage R.R.1562 afin d'autoriser deux cases de stationnement au lieu de quatre.

Le projet est de trois étages hors sol avec un logement en sous-sol. Deux cases de stationnement sont prévues en cour arrière, ainsi que six cases pour le stationnement pour vélos. Les huit logements proposés sont de bonne taille et comportent trois chambres à coucher chacun.

Le revêtement extérieur est composé en majorité de briques. Deux teintes de briques sont proposées : rouge et brun. Ces teintes s'inscrivent dans une facture contemporaine et s'intègrent bien dans l'environnement. Un revêtement de panneaux en aluminium composite de couleur noir est ajouté entre les ouvertures.

Il est proposé de planter au total sept arbres, 45 arbustes et 25 vivaces. Plusieurs bacs de plantation seront prévus dans la cour arrière et qui serviront de potager pour les résidents du bâtiment.

JUSTIFICATION

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée pour le 11875, avenue Bellevois, soit le lot 1 845 542 du cadastre du Québec, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et ayant pour but de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages comprenant huit logements;

CONSIDÉRANT que le projet est dérogatoire à certaines des dispositions du Règlement de zonage R.R.1562;

CONSIDÉRANT que le Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble RGCA11-10-0007 autorise, à certaines conditions, un projet particulier relatif à un bâtiment résidentiel de six logements et plus (usage de résidence de classe G à J);

CONSIDÉRANT que le projet respecte les critères d'évaluation du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, s'il se conforme aux conditions prévues à la présente résolution;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la séance du 19 janvier 2026,

ont recommandé favorablement la présente demande aux conditions suivantes :

- Que les travaux débutent dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la résolution sera nulle et sans effet;
- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 845 542 du cadastre du Québec, soit le 11875, avenue Bellevois.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En conformité avec l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement au début du mois de février mentionnant que toute personne intéressée pourra participer à la consultation publique qui sera tenue le 25 février 2026. Un avis sera également affiché sur le site du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

9 février 2026 – Conseil d'arrondissement - Adoption du premier projet de résolution
Février 2026 – Avis public annonçant l'assemblée publique
Février 2026 – Affichage sur le site du projet
25 février 2026 – Consultation publique
9 mars 2026 – Conseil d'arrondissement - Adoption du second projet de résolution
Mars 2026 – Ouverture d'un registre référendaire
13 avril 2026 – Conseil d'arrondissement – Adoption de la résolution finale
Avril 2026 – Entrée en vigueur du PPCMOI

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sergio CAMPOS
Conseiller en Aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-01-21

Stephanie LAVIGNE
chef(fe) de division - urbanisme
(arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)

**Dossier # : 1268311002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le premier projet de résolution PP-074 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages comprenant huit logements pour le 11895, avenue Bellevois, soit le lot 1 845 541 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est recommandé :

D'adopter en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un premier projet de résolution PP-074 visant à autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages comprenant huit logements pour le 11895, avenue Bellevois en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'Arrondissement. Ainsi :

- À la grille R12-347, afin d'autoriser un usage multifamilial de classe I (sept à 10 logements), au lieu d'une classe H (cinq à six logements);
- De déroger à l'article 127 du règlement de zonage R.R. 1562 afin d'autoriser un niveau de rez-de-chaussée à 1,6 m au lieu de 0,5 m de hauteur maximum au-dessus du trottoir;
- De déroger à l'article 131 du règlement de zonage R.R. 1562 afin d'autoriser une marge latérale droite de 1,83 m au lieu de 2,28 m;
- De déroger à l'article 92.22 du règlement de zonage R.R.1562 afin d'autoriser deux cases de stationnement au lieu de quatre.

Le tout aux conditions suivantes :

- Que les travaux débutent dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la résolution sera nulle et sans effet;
- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 845 541 du cadastre du Québec, soit le 11895, avenue Bellevois.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2026-02-09 14:33

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1268311002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le premier projet de résolution PP-074 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages comprenant huit logements pour le 11895, avenue Bellevois, soit le lot 1 845 541 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée pour permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages comprenant huit logements sur le lot 1 845 541 du cadastre du Québec, soit le 11895, avenue Bellevois.

Une autorisation en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble est requise, puisque le projet déroge à certaines dispositions du Règlement de zonage R.R. 1562 relativement à la hauteur du rez-de-chaussée maximal par rapport au trottoir, à la marge latérale droite, au nombre de minimal de cases de stationnement, mais également à la grille de zonage concernant le nombre de logement permis.

Le conseil d'arrondissement peut adopter une résolution autorisant la construction du projet et prévoir toutes conditions, eu égard à ses compétences, qui devront être remplies relativement à la réalisation du projet, et ce, suivant le processus prévu aux articles 145.36 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

Par ailleurs, pour que le projet puisse être réalisé, le bâtiment industriel existant doit être démoli. Une demande, formulée en vertu du règlement RGCA06-10-0010 régissant la démolition d'immeubles, a été déposée le 22 mai 2025. Le comité de démolition a l'autorité pour se prononcer sur cette demande.

Enfin, une demande d'autorisation en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 7 novembre 2025. La demande doit faire l'objet d'une approbation par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Le projet vise à construire un bâtiment résidentiel de trois étages comprenant huit logements et pourra débiter après qu'un bâtiment industriel d'un étage aura été démoli. Le projet est localisé dans un secteur très hétérogène tant au niveau de la typologie de bâtiment, des usages mais également au niveau des hauteurs. Situé entre les boulevards Gouin et Léger, le projet s'insère dans un secteur en pleine transformation puisque plusieurs bâtiments commerciaux et industriels ont fermé et ces derniers ont été démolis ou convertis. Un projet similaire a été autorisé à la même hauteur sur l'avenue L'Archevêque venant remplacer un bâtiment commercial par quatre bâtiments résidentiels de huit logements chacun.

Le projet déroge à certaines dispositions du Règlement de zonage R.R. 1562 :

- À la grille R12-347, afin d'autoriser un usage multifamilial de classe I (sept à 10 logements), au lieu d'une classe H (cinq à six logements);
- De déroger à l'article 127 du règlement de zonage R.R. 1562 afin d'autoriser un niveau de rez-de-chaussée à 1,6 m au lieu de 0,5 m de hauteur maximum au-dessus du trottoir;
- De déroger à l'article 131 du règlement de zonage R.R. 1562 afin d'autoriser une marge latérale droite de 1,83 m au lieu de 2,28 m;
- De déroger à l'article 92.22 du règlement de zonage R.R.1562 afin d'autoriser deux cases de stationnement au lieu de quatre.

Le projet est de trois étages hors sol avec un logement en sous-sol. Deux cases de stationnement sont prévues en cour arrière, ainsi que six cases pour le stationnement pour vélos. Les huit logements proposés sont de bonne taille et comportent trois chambres à coucher chacun.

Le revêtement extérieur est composé en majorité de briques. Deux teintes de briques sont proposées : rouge et brun. Ces teintes s'inscrivent dans une facture contemporaine et s'intègrent bien dans l'environnement. Un revêtement de panneaux en aluminium composite de couleur noir est ajouté entre les ouvertures.

Il est proposé de planter au total sept arbres, 45 arbustes et 25 vivaces. Plusieurs bacs de plantation seront prévus dans la cour arrière et qui serviront de potager pour les résidents du bâtiment.

JUSTIFICATION

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée pour le 11895, avenue Bellevois, soit le lot 1 845 541 du cadastre du Québec, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et ayant pour but de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages comprenant huit logements;

CONSIDÉRANT que le projet est dérogatoire à certaines des dispositions du Règlement de zonage R.R.1562;

CONSIDÉRANT que le Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble RGCA11-10-0007 autorise, à certaines conditions, un projet particulier relatif à un bâtiment résidentiel de six logements et plus (usage de résidence de classe G à J);

CONSIDÉRANT que le projet respecte les critères d'évaluation du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, s'il se conforme aux conditions prévues à la présente résolution;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la séance du 19 janvier 2026,

ont recommandé favorablement la présente demande aux conditions suivantes :

- Que les travaux débutent dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la résolution sera nulle et sans effet;
- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 845 541 du cadastre du Québec, soit le 11895, avenue Bellevois.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En conformité avec l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement au début du mois de février mentionnant que toute personne intéressée pourra participer à la consultation publique qui sera tenue le 25 février 2026. Un avis sera également affiché sur le site du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

9 février 2026 – Conseil d'arrondissement - Adoption du premier projet de résolution
Février 2026 – Avis public annonçant l'assemblée publique
Février 2026 – Affichage sur le site du projet
25 février 2026 – Consultation publique
9 mars 2026 – Conseil d'arrondissement - Adoption du second projet de résolution
Mars 2026 – Ouverture d'un registre référendaire
13 avril 2026 – Conseil d'arrondissement – Adoption de la résolution finale
Avril 2026 – Entrée en vigueur du PPCMOI

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sergio CAMPOS
Conseiller en Aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-01-21

Stephanie LAVIGNE
chef(fe) de division - urbanisme
(arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1260353001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Titulariser Mme Jessica Boudreau-Galarneau, à titre d'élagueuse, à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, avec la réussite de la période d'essai prévue à la convention collective des cols bleus regroupés de Montréal (S.C.F.P. 301), à compter du 21 février 2026, en vue d'un statut permanent à cet emploi

Il est recommandé :

QUE soit titularisée Mme Jessica Boudreau-Galarneau, à titre d'élagueuse, à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, avec la réussite de la période d'essai prévue à la convention collective des cols bleus regroupés de Montréal (S.C.F.P. 301), à compter du 21 février 2026, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2026-02-09 14:00

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1260353001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Titulariser Mme Jessica Boudreau-Galarneau, à titre d'élagueuse, à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, avec la réussite de la période d'essai prévue à la convention collective des cols bleus regroupés de Montréal (S.C.F.P. 301), à compter du 21 février 2026, en vue d'un statut permanent à cet emploi

CONTENU**CONTEXTE**

La titularisation de Jessica Boudreau-Galarneau (matricule : 100212391) est en conformité avec la convention collective des cols bleus regroupés de Montréal (S.C.F.P. 301) et des lettres d'entente à cet effet, et ce, dans le respect de l'organigramme des emplois cols bleus de l'arrondissement de Montréal-Nord.

En vue de combler ce poste, un processus de dotation a été réalisé. L'affichage no : MN-25-VPERM-601480-94919 a été publié à l'interne de la Ville de Montréal pour la période du 16 au 22 décembre 2025, conformément à la convention collective des cols bleus regroupés de Montréal (S.C.F.P. 301) ainsi qu'à l'Entente sur les 17 points de négociations locales.

En vertu de ce qui précède, nous recommandons la titularisation de Jessica Boudreau-Galarneau (matricule : 100212391), à titre d'élagueuse (emploi : 601480, poste : 94919), groupe de traitement 14-013, à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, à compter du 21 février 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Ce comblement permanent est nécessaire en raison de du départ de Derek Mac Kenzie (matricule : 100036270) dans un autre arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le salaire horaire prévu pour la fonction de élagueur (emploi : 601480), groupe de traitement 14-013, est de 36,11\$.

No de référence budgétaire: 264446

La dépense prévue pour cette période, soit du 21 février au 31 décembre 2026, est la

suivante;

Poste	Emploi	Total salaire	Primes, TS & bques maladies	Total salaire	DAS	Total de la dépense
Élagueur	601480	61 500 \$	900 \$	62 400 \$	18 300 \$	80 700 \$

La dépense sera financée par le budget de fonctionnement.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marianne BERNIER, Montréal-Nord

Lecture :

Marianne BERNIER, 15 janvier 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-01-12

Karen MURPHY
secrétaire d'unité administrative

Bassam AJAM
chef(fe) de division - soutien technique (arr.
montreal-nord)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Cyril BAUDIN
intérim



Dossier # : 1259720008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer M. Jeffrey St-Cyr à titre d'agent de développement d'activités culturelles, physiques et sportives, à la Division de sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, avec la réussite de la période d'essai prévue dans la convention collective des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal, à compter du 21 février 2026, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

QUE SOIT nommé M. Jeffrey St-Cyr (matricule : 100012029), à titre d'agent (e) de développement d'activités culturelles, physiques et sportives, à la Division de sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, avec la réussite de la période d'essai prévue dans la convention collective des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal, à compter du 21 février 2026, en vue d'un statut permanent à cet emploi.
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières du dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2026-02-09 14:37

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259720008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer M. Jeffrey St-Cyr à titre d'agent de développement d'activités culturelles, physiques et sportives, à la Division de sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, avec la réussite de la période d'essai prévue dans la convention collective des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal, à compter du 21 février 2026, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

CONTENU

CONTEXTE

Par la mise en œuvre des planifications stratégiques *Oser ensemble Montréal-Nord 2016-2025* et *Montréal 2020-2030* ainsi que la déclaration visant à reconnaître l'importance du loisir public à Montréal, la Division appuie son intervention en matière de sports et loisirs, notamment sur des partenariats renouvelés, axés sur les besoins des citoyens, tout en faisant du sport et du loisir un vecteur fort de développement social de l'arrondissement. Cette approche est basée sur les principes directeurs suivants:

- Une communauté engagée envers ses jeunes
- L'accès à un mode de vie physiquement actif
- Placer les citoyens au cœur des décisions
- Favoriser le développement d'une synergie entre les divers acteurs du milieu
- La complémentarité et la diversité de l'offre de services
- L'accessibilité d'une offre de services de qualité et sécuritaire
- L'accès aux installations à l'ensemble des organismes et des citoyens

La responsabilité principale de l'agent.e de développement d'activités culturelles, physiques et sportives consiste à fournir l'expertise conseil en matière de planification et d'organisation d'activités sportives et soutenir la gestion des installations, particulièrement celles au niveau sportif, en collaborant à l'élaboration de plans d'action et d'intervention, en maintenant et favorisant la concertation avec les partenaires sportifs de l'arrondissement.

Dans cette optique, l'agent.e de développement d'activités culturelles, physiques et sportives revoit l'offre de service en évaluant les adaptations et les ajouts nécessaires à l'offre en matière d'infrastructures. De plus, il analyse les nouvelles tendances ainsi que des besoins des citoyens. Plus spécifiquement, :

- Recueille et analyse des données permettant d'évaluer les besoins et d'identifier les caractéristiques, les tendances et les exigences du milieu afin de mieux orienter l'offre de services et les programmes en sport et loisir;

- Élabore, soumet et évalue des plans d'action, des plans d'intervention, des projets et des programmes;
- Fournit l'expertise conseil sur la structure, le mode d'organisation et le développement des activités;
- Participe à des groupes de travail internes et externes à la Ville et coordonne, sur demande, des processus requérant son expertise;
- Représente la Ville à des rencontres, comités ou événements liés.

Le poste d'agent.e de développement d'activités culturelles, physiques et sportives est essentiel au bon fonctionnement de la Division des sports et loisirs.

En vue de combler ce poste, un processus de dotation a été réalisé. L'affichage no : MN-25-CONC-700700-74714 a été publié à l'interne de la Ville de Montréal pour la période du 13 au 21 novembre 2025, conformément à la convention collective des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Conformément au processus de dotation effectué par la Direction de la dotation, des talents et du développement organisationnel du Service des ressources humaines, dans le cadre de la dotation centralisée, le poste est octroyé à M. Jeffry St-Cyr, (matricule : 100012029), étant l'ayant droit.

En vertu de ce qui précède, nous recommandons au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination de M. Jeffry St-Cyr, (matricule : 100012029), à titre d'agent (e) de développement d'activités culturelles, physiques et sportives (emploi : 700700, poste : 74714), groupe de traitement 29-001E, à la Division de sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, avec la réussite de la période d'essai prévue dans la convention collective des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal, à compter du 21 février 2026, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

JUSTIFICATION

Ce comblement permanent est nécessaire en raison du départ de l'employé titulaire Doug Scott Lorvil (matricule : 100247299) qui occupait le poste vers le Service des grands parcs, du Mont Royal et du Sports.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépense prévue 2026:

Poste : Agent(e) de développement d'activités culturelles, physiques et sportives
Période: du 21 février 2026 au 31 décembre 2026 (référence budgétaire #399096)

Période	Emploi	Nbre d'hres	Salaire	TS, Prime et Ajust. bques	Charges sociales	Dépense totale
du 21 février 2026 au 31 décembre 2026	700700	1575	61 200 \$	1 600 \$	15 400 \$	78 200 \$

La dépense sera imputée dans le budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Veronique CASTANEDA, Montréal-Nord

Lecture :

Veronique CASTANEDA, 20 janvier 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie PHILOGENE-AUGUSTIN
agent(e) de bureau

ENDOSSÉ PAR

Karine BOULAY
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

Le : 2025-12-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claudel TOUSSAINT



Dossier # : 1268361001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Maude Jette-Lalonde à titre de conseillère en aménagement à la Division de l'urbanisme et de la mobilité de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, avec la réussite de la période d'essai prévue à la convention collective des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal et ce, à compter du 21 février 2026, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

QUE soit nommée Mme Maude Jette-Lalonde, matricule 100125443, à titre de conseillère en aménagement, (emploi 402860, poste 78883), groupe de traitement 29-02, à la Division de l'urbanisme et de la mobilité de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, avec la réussite de la période d'essai prévue à la convention collective, des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal, et ce, à compter du 21 février 2026, en vue d'un statut permanent à cet emploi;
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2026-02-09 14:39

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1268361001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Maude Jette-Lalonde à titre de conseillère en aménagement à la Division de l'urbanisme et de la mobilité de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, avec la réussite de la période d'essai prévue à la convention collective des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal et ce, à compter du 21 février 2026, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

CONTENU**CONTEXTE**

Départ pour une mutation du conseiller en aménagement, David Fortin (matricule: 100065046), remplacement permanent afin que le traitement des dossiers et de la division conserve une fluidité.

En vue de combler ce poste, un processus de dotation a été réalisé. L'affichage numéro MN-25-CONC-402860-78883 a été publié à l'interne de la Ville de Montréal pour la période du 10 novembre 2025 au 18 novembre 2025 inclusivement, conformément à la convention collective des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Conformément au processus de dotation effectué par la Direction de la dotation, des talents et du développement organisationnel du Service des ressources humaines, dans le cadre de la dotation centralisée, le poste est octroyé à Maude Jette-Lalonde, (matricule : 100125443), étant l'ayant droit.

En vertu de ce qui précède, nous recommandons au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination de Maude Jette-Lalonde (matricule : 100125443), à titre de conseillère en aménagement (emploi : 402860, poste : 78883), groupe de traitement 29-02, à la Division de l'urbanisme et de la mobilité de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, avec la réussite de la période d'essai prévue à la convention collective, à compter du 21 février 2026, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Ce comblement permanent est nécessaire en raison du bon fonctionnement et de la fluidité de traitement des dossiers de cette division, en plus de la révision réglementaire en cours visant la conformité au PUM.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Selon la convention collective en vigueur, l'échelle salariale de 2026 pour cet emploi (402860 conseiller en aménagement) est de minimum 65 937\$ et maximum 110 907\$ de l'échelle salariale.

Le salaire annuel de Mme Maude Jette-Lalonde est de 86 272 \$ et est établi conformément à la convention collective des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal.

Le numéro de poste : 78883

La référence budgétaire : 335255

La dépense prévue pour cette période, soit du 21 février au 31 décembre 2026, est la suivante;

Poste	Emploi	Total salaire	Primes, TS & bques maladies	Total salaire	DAS	Total de la dépense
Conseiller en aménagement	402860	79 900 \$	1 900 \$	81 800 \$	19 700 \$	101 500 \$

La dépense sera financée dans le budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Carmela GENTILE, Montréal-Nord

Lecture :

Carmela GENTILE, 19 janvier 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stephanie LAVIGNE
chef(fe) de division - urbanisme
(arrondissement)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-01-13

Stephanie LAVIGNE
chef(fe) de division - urbanisme
(arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1268451001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des relations avec les citoyens et communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Marie Noël-de-Tilly à titre de conseillère en planification à la Division des relations avec les citoyens et communications de la Direction d'arrondissement, avec la réussite de la période d'essai prévue à la convention collective, des professionnelles et professionnels municipaux, à compter du 21 février 2026, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

QUE soit nommée Mme Marie Noël-de-Tilly, matricule :100164362, à titre de conseiller en planification, (emploi : 302240, poste : 103674), groupe de traitement: 29-002, à la Division des relations avec les citoyens et communications de la Direction d'arrondissement, avec la réussite de la période d'essai prévue à la convention collective, des professionnelles et professionnels municipaux, à compter du 21 février 2026, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2026-02-09 18:20

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1268451001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des relations avec les citoyens et communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Marie Noël-de-Tilly à titre de conseillère en planification à la Division des relations avec les citoyens et communications de la Direction d'arrondissement, avec la réussite de la période d'essai prévue à la convention collective, des professionnelles et professionnels municipaux, à compter du 21 février 2026, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

CONTENU**CONTEXTE**

En vue de combler ce poste, un processus de dotation a été réalisé. L'affichage no : MN-26-CONC-302240-103674 a été publié interne ou interne et externe de la Ville de Montréal pour la période du sélectionner une date au sélectionner une date, conformément à la convention collective des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Conformément au processus de dotation effectué par le Service des ressources humaines de la Ville de Montréal dans le cadre de la dotation centralisée, le comité de sélection, composé des membres suivants : Tonia, Di Guglielmo directrice d'arrondissement, Carine, Haddad directrice des services administratifs et Lyne, Côté conseillère en dotation, a retenu la candidature de Marie Noël-de-Tilly (matricule : 100164362), pour occuper ce poste lors des entrevues tenues les 19, 23 et 26 janvier 2026.

En vertu de ce qui précède, nous recommandons au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination de Marie Noël-de-Tilly (matricule : 100164362), à titre d'emploi (emploi : 302240, poste : 103674), groupe de traitement : 29-002 de l'accréditation des professionnels, à la Division des relations avec les citoyens et communications de la Direction d'arrondissement, avec la réussite de la période d'essai prévue à la convention collective, à compter du 21 février 2026, en vue d'un statut permanent à cet emploi .

JUSTIFICATION

Ce comblement permanent est nécessaire en raison d'une transformation organisationnelle et de modernisation de nos pratiques avec la revue des activités. Ce poste répond à des besoins réels de coordination, de cohérence stratégique et de gestion transversale des projets. Il s'agit d'un levier essentiel pour soutenir les priorités de l'arrondissement et assurer une mise en œuvre efficace des orientations de la direction.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le salaire annuel proposé de montant du salaire proposé 110 907\$ est établi conformément à la convention collective des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal. L'échelle salariale de 2025, groupe de traitement 29-002, est de : minimum 65 937\$ et maximum 110 907\$ de l'échelle salariale.
La dépenses sera imputée dans le budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-02-02

Carmela GENTILE
CONSEILLERE EN RESSOURCES HUMAINES

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt



Dossier # : 1263301002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la création et l'abolition de postes cols blancs, dans le cadre du dossier de l'inspectorat - réglementations municipales de l'arrondissement Montréal-Nord.

QUE soit autorisé la création, abolition de postes cols blancs dans le cadre du dossier de l'inspectorat réglementations municipales de l'arrondissement Montréal-Nord;
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2026-02-09 14:01

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1263301002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la création et l'abolition de postes cols blancs, dans le cadre du dossier de l'inspectorat - réglementations municipales de l'arrondissement Montréal-Nord.

CONTENU**CONTEXTE**

La Division des permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises doit se conformer en abolissant les deux (2) postes d'inspecteurs d'arrondissement (emploi 720090 poste 095872 et poste 095871) pour la création des postes d'inspecteur(trice) municipal(e) (emploi 722040 poste 095872 et poste 095871).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DG256047090 Décision

DESCRIPTION

Deux postes aux Permis et inspections sont visés par l'abolition et la création de postes. Les postes 095872 et 095871 dont le titre de l'emploi, inspecteur d'arrondissement, doit être aboli et qualifié désormais, d'inspecteur municipal.

JUSTIFICATION

Le Service des ressources humaines et des communications, conjointement avec un sous-comité représentant l'ensemble des arrondissements, ont procédé à une refonte complète des emplois cols blancs dans le domaine de l'inspectorat réglementations municipales. À la suite de ce processus, les modifications suivantes ont été apportées à la structure des emplois cols blancs.

L'emploi suivant a été créé :

722040 - Inspecteur(trice) municipal(e) au groupe de traitement 09

Les emplois suivants seront abolis :

720090 - Inspecteurs d'arrondissement

La lettre d'entente EV-2025-0060 a été conclue avec le Syndicat des cols blancs sur les mesures transitoires à la suite de la signature du nouvel emploi d'inspecteur(trice) municipal(e). (Référence: décision DG256047090).

La Division des permis et inspections, de l'arrondissement Montréal-Nord doit donc revoir sa structure en fonction du nouvel emploi.

Il est donc demandé d'abolir les postes identifiés au fichier, de créer les postes demandés et de transférer les occupants dans les postes créés en date du 14 juin 2025, ou une date ultérieure si la création de poste ou la nomination a été faite subséquemment.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le numéro de référence budgétaire : 480807

La dépense supplémentaire prévue pour les deux postes convertis, soit du 1er janvier au 31 décembre 2026, est la suivante;

Poste	Emploi	Total salaire	Primes, TS & bques maladies	Total salaire	DAS	Total de la dépense
Inspecteur municipal	722040	9 000 \$	200 \$	9 200 \$	2 400 \$	11 600 \$

La dépense sera financée par le budget de fonctionnement.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Voir document en pièces jointes.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Carmela GENTILE, Montréal-Nord

Lecture :

Carmela GENTILE, 16 janvier 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Monique ROY
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-01-13

Katherine DUROCHER
Chef des Permis et inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1262537001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les modifications à la structure à la suite de la revue des activités et de l'optimisation de la gestion des équipes, et ce, à compter du 10 février 2026.

Il est recommandé :
QUE soient autorisées les modifications à la structure à la suite de la revue des activités et de l'optimisation de la gestion des équipes, et ce, à compter du 10 février 2026;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2026-02-09 18:20

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1262537001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les modifications à la structure à la suite de la revue des activités et de l'optimisation de la gestion des équipes, et ce, à compter du 10 février 2026.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la revue des activités, l'arrondissement de Montréal-Nord a réalisé un exercice d'optimisation qui nous a amené à revoir certaines activités et à abolir ou centraliser certains postes, et ce, à compter du 10 février 2026. Voici les détails :

- Transférer trois (3) postes permanents de menuisier(ère) d'installations (emploi : 607880, groupe de traitement 14-017, de l'accréditation des cols bleus), de la Division des parcs (87-05-05) vers la Division du soutien technique (87-05-04) de la Direction des travaux publics.
 - Poste 94909 - occupant principal : Matricule # 100010969
 - Poste 82418 - occupant principal : Matricule # 100089503
 - Poste 94904 - occupant principal : Matricule # 100082848
- Transférer le poste permanent d'agent(e) de bureau (emploi : 792820, poste : 71359, groupe de traitement 12-005, de l'accréditation des cols blancs), de la Division des sports et loisirs (87-06-04) vers la Division de la culture et des bibliothèques (87-06-01) de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.
 - Poste 71359 - occupante principale : Matricule # 100206440, occupante temporaire : Matricule # 100356330.
- Créer un poste permanent d'agent(e) de systèmes de gestion (emploi : 433810, groupe de traitement 29-001, de l'accréditation des professionnels) en contrepartie de l'abolition du poste permanent de programmeur(euse) analyste (emploi : 732850, poste : 103863, groupe de traitement 011, de l'accréditation des cols blancs), à la Division de l'informatique (87-01-04) de la Direction des services administratifs.
- Créer deux (2) postes temporaires de préposé(e)s au soutien administratif (emploi : 792840, groupe de traitement 12-009, de l'accréditation des cols blancs) en contrepartie de l'abolition des deux (2) postes permanents de préposé(e)s au soutien administratif (emploi : 792840, poste 103677 et poste 103678, groupe de traitement 12-009, de l'accréditation des cols blancs), à la Division des ressources financières et matérielles de la Direction des services administratifs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Afin d'améliorer l'efficacité organisationnelle et d'assurer une utilisation optimale des ressources, l'arrondissement a procédé à un examen approfondi de ses processus et de ses modes de fonctionnement. Dans le cadre de la revue des activités, l'arrondissement de Montréal-Nord a réalisé un exercice d'optimisation qui a conduit à revoir certaines activités et à abolir ou centraliser certains postes.

JUSTIFICATION

Cette démarche s'avère essentielle afin d'assurer une réponse adéquate et efficace aux besoins opérationnels de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jennifer MC CAUGHAN, Montréal-Nord

Lecture :

Jennifer MC CAUGHAN, 2 février 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda VALLÉE
Technicienne en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-02-02

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt